

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

Ce rapport de gestion de la situation financière et des opérations consolidées de Redevances Aurifères Osisko Ltée (« Osisko » ou la « Société ») et de ses filiales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes afférentes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Les états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers consolidés ainsi que des autres informations financières de la Société contenues dans le présent rapport. Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant aux rapports financiers. Pour s'acquitter de cette tâche, le conseil a nommé un comité d'audit et des risques formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit et des risques rencontre les membres de la direction et les auditeurs afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers consolidés au conseil d'administration pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans ce rapport de gestion sont en date du 20 février 2024, la date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, suivant la recommandation du comité d'audit et des risques. Les valeurs monétaires figurant dans le présent rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société, sauf indication contraire. Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information. Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	2
Faits saillants	2
Mise à jour corporative	3
Prévisions pour 2024 et perspectives sur 5 ans	3
Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts	4
Placements en actions	18
Activités en matière de développement durable	20
Dividendes et offre publique de rachat dans le cours normal des activités	21
Marché de l'or et des devises	22
Principales informations financières	23
Survol des résultats financiers	24
Liquidités et sources de financement en capital	27
Flux de trésorerie	28
Information trimestrielle	29
Résultats du quatrième trimestre	30
Information sectorielle	33
Transactions entre parties liées	35
Obligations et engagements contractuels	35
Arrangements hors bilan	36
Information sur les actions en circulation	36
Événements postérieurs au 31 décembre 2023	36
Risques et incertitudes	37
Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière	37
Base d'établissement des états financiers consolidés	39
Estimations comptables critiques et jugements importants	40
Instruments financiers	40
Renseignements techniques	41
Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS	41
Énoncés prospectifs	43
Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves et ressources minérales	44
Informations sur la Société	45

Description de l'entreprise

Osisko est engagée dans l'acquisition et la gestion de redevances, d'ententes de flux et d'intérêts similaires de métaux précieux et d'autres matières premières qui correspondent aux objectifs de la Société en matière de risque/rendement. La Société détient un portefeuille de redevances, d'ententes de flux de métaux et d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux de métaux et de droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou ententes de flux de métaux sur divers projets. Le principal actif de la Société est une redevance de 3 à 5 % du rendement net de fonderie (*net smelter return* ou « NSR ») sur le complexe Canadian Malartic, située au Canada.

Osisko est une société ouverte domiciliée au Québec (Canada), dont les titres se négocient à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de New York (« NYSE ») et a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. L'adresse de son siège social est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada.

Le 30 septembre 2022, suite à certains changements effectués à l'accord d'investissement d'Osisko avec Osisko Développement Corp. (« Osisko Développement ») et en raison d'autres faits et circonstances, Osisko a cessé de consolider Osisko Développement, la direction ayant déterminé qu'Osisko n'était plus en position de contrôle sur Osisko Développement. La direction a déterminé qu'Osisko était toujours en mesure d'exercer une influence notable sur Osisko Développement et a comptabilisé son investissement résiduel comme une entreprise associée selon la méthode de mise en équivalence. Par conséquent, Osisko a déconsolidé Osisko Développement le 30 septembre 2022 et a commencé à comptabiliser son investissement dans Osisko Développement selon la méthode de la mise en équivalence. Toute référence aux activités abandonnées dans le présent rapport de gestion se rapporte aux activités d'Osisko Développement pour les neuf premiers mois de 2022. Se reporter à la rubrique *Base d'établissement des états financiers consolidés* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails.

Modèle d'affaires et stratégie

Osisko mise sur l'acquisition d'actifs de redevances et de flux de métaux précieux de grande qualité et de longue durée situés dans des juridictions favorables et exploités par des sociétés minières bien établies. La Société a déployé du capital pour financer, en procédant à l'acquisition d'actifs de redevances et de flux de métaux, de l'exploration, du développement, la construction de nouvelles mines, des expansions, la réduction de dettes de contreparties et des acquisitions. Osisko s'efforce d'offrir aux investisseurs une exposition aux métaux précieux avec un plus faible profil de risque grâce à un inventaire d'actifs diversifiés sur les plans géographique et opérationnel. La Société vise à maintenir un bilan solide afin de lui permettre de déployer rapidement son capital dans de nouvelles occasions d'investissement.

Faits saillants

Année 2023

- 94 323 onces d'équivalent d'or (« OEO¹ ») gagnées (89 367 OEO en 2022);
- Produits records provenant des redevances et des flux de 247,3 millions de dollars (217,8 millions de dollars en 2022);
- Flux de trésorerie records générés par les activités d'exploitation² de 187,0 millions de dollars (175,1 millions de dollars en 2022);
- Perte nette² de 48,3 millions de dollars ou 0,26 \$ par action de base² (bénéfice net de 85,3 millions de dollars ou 0,47 \$ par action de base en 2022), principalement attribuable à des charges de dépréciation hors trésorerie de 149,6 millions de dollars sur des droits de redevances et de flux et des placements;
- Bénéfice ajusté³ de 100,1 millions de dollars, 0,54 \$ par action de base³ (87,3 millions de dollars, 0,48 \$ par action de base en 2022);
- Publication du *Recueil d'actifs 2023* et de la troisième édition du rapport de développement durable de la Société intitulé *Une croissance responsable*;
- Clôture des flux argentifère et cuprifère CSA par Osisko Bermuda Limited pour 150,0 millions de dollars US (198,8 millions de dollars);
- Modification apportée au flux argentifère Gibraltar d'une valeur de 10,3 millions de dollars US (13,6 millions de dollars);

1 Les OEO sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances et les flux. Les onces d'argent gagnées en vertu d'ententes de redevances et de flux sont converties en OEO en multipliant les onces d'argent par le prix moyen de l'argent pour la période et en divisant le résultat par le prix moyen de l'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en trésorerie sont convertis en onces d'équivalent d'or en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période. Pour connaître les prix moyens des métaux utilisés, veuillez consulter la rubrique *Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts* du présent rapport de gestion.

2 Des activités poursuivies.

3 « Bénéfice ajusté » et « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les Normes comptables IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

- Acquisition d'une redevance aurifère de 3 % NSR et d'une redevance cuprifère de 1 % NSR sur le projet cuivre-or Costa Fuego pour 15,0 millions de dollars US (19,9 millions de dollars);
- Acquisition d'une redevance de 1 % NSR couvrant le projet aurifère Namdini situé au Ghana pour 35,0 millions de dollars US (48,4 millions de dollars);
- Nomination de M. Jason Attew au poste de président et chef de la direction de la Société et de M. Norman MacDonald au poste de président du conseil d'administration;
- Vente du placement en capitaux propres dans Minière Osisko inc. pour un produit brut de 131,6 millions de dollars, lequel a été utilisé pour rembourser une partie de la facilité de crédit renouvelable; et
- Déclaration de dividendes trimestriels totalisant 0,235 \$ par action ordinaire en 2023 (0,22 \$ par action ordinaire en 2022).

Événements postérieurs au 31 décembre 2023

- Remboursements additionnels de 30,2 millions de dollars sur la facilité de crédit renouvelable;
- Nomination de M. David Smith au conseil d'administration;
- Démission de l'honorable John R. Baird du conseil d'administration; et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,06 \$ par action ordinaire, payable le 15 avril 2024 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 28 mars 2024.

Mise à jour corporative

Le 5 juillet 2023, la Société a annoncé la nomination de M. Paul Martin au poste de chef de la direction par intérim, de même que le départ de son président et chef de la direction, M. Sandeep Singh.

Le 8 novembre 2023, la Société a annoncé la nomination de M. Jason Attew au poste de président et chef de la direction de la Société et la nomination de M. Norman MacDonald au poste de président du conseil d'administration, succédant ainsi à M. Sean Roosen, qui a par la suite démissionné de son poste d'administrateur de la Société le 22 novembre 2023. M. Attew s'est aussi joint au conseil d'administration d'Osisko le 1^{er} janvier 2024, la date d'effet de sa nomination.

Le 24 janvier 2024, M. David Smith a été nommé au conseil d'administration. Le 31 janvier 2024, l'honorable John R. Baird a démissionné de son poste d'administrateur de la Société.

Prévisions pour 2024 et perspectives sur 5 ans

Prévisions pour 2024

Osisko s'attend à ce que les OEO gagnées se situent entre 82 000 et 92 000 en 2024 avec une marge monétaire moyenne de 97 %. La réduction du nombre d'onces prévues comparativement à la production enregistrée en 2023 est principalement le résultat de l'arrêt des opérations à la mine de diamants Renard, de laquelle Osisko avait gagné 9 538 OEO en 2023.

Les prévisions d'Osisko quant aux redevances et ententes de flux pour 2024 reposent largement sur les prévisions publiques disponibles des partenaires exploitants. Lorsque les prévisions publiques sur des propriétés ne sont pas disponibles, Osisko obtient des prévisions internes de la part des exploitants ou se base sur les meilleures estimations de la direction.

Aux fins des prévisions pour 2024, les livraisons d'argent et de cuivre et les redevances en trésorerie ont été converties en OEO en utilisant des prix pour les métaux basés sur les prix consensuels et un ratio des prix de l'or et de l'argent de 83 : 1. Les prévisions pour 2024 supposent aussi que des OEO commenceront à être gagnées en vertu du flux cuprifère CSA à compter du 15 juin 2024 et que la production commencera également au projet Tocantinzinho de G Mining et au projet Namdini de Shandong plus tard dans l'année.

Perspectives sur 5 ans

Osisko s'attend à ce que son portefeuille génère entre 120 000 et 135 000 OEO en 2028. Ces perspectives supposent que la production commencera aux projets Windfall et Hermosa, entre autres. Cela suppose également que Mantos Blancos aura atteint sa capacité nominale à la suite de la récente expansion de ses activités, ainsi qu'une production accrue de certains autres exploitants qui ont annoncé des plans d'expansion, incluant la phase d'expansion 3+ d'Alamos à Island Gold. La réduction des perspectives d'Osisko sur 5 ans comparativement aux perspectives publiées antérieurement est principalement le fruit d'une approche plus conservatrice quant à l'estimation des périodes de démarrage pour les nouveaux projets qui progressent actuellement au travers des étapes d'obtention des permis et du

financement. Cela reflète la tendance notable vers des délais de plus en plus longs pour l'obtention des permis et des approbations pour les projets.

Au-delà de ce profil de croissance, Osisko détient plusieurs autres actifs de croissance qui n'ont pas été pris en compte dans les perspectives sur un horizon de 5 ans, puisque leurs calendriers sont étalés sur une plus grande période, ou sont plus incertains. À mesure que les exploitants seront en mesure de présenter une vision plus précise pour ces actifs, Osisko pourra envisager de les inclure dans ses perspectives à plus long terme.

Ces perspectives sur 5 ans sont basées sur les jugements internes portés sur les prévisions publiquement disponibles et les autres renseignements divulgués par les tiers propriétaires et exploitants des actifs de la Société et pourraient différer sensiblement des résultats réels. Lorsque les prévisions publiques sur des propriétés ne sont pas disponibles, Osisko obtient des prévisions internes de la part des exploitants ou se base sur les meilleures estimations de la direction. Les hypothèses de prix des matières premières utilisées pour établir les perspectives sur 5 ans sont basées sur les consensus actuels à long terme et sur un ratio du prix de l'or et de l'argent de 76 : 1.

Ces perspectives sur 5 ans remplacent les perspectives sur 5 ans publiées antérieurement en 2023, qui devraient être considérées comme ayant été retirées. Les investisseurs ne devraient pas utiliser ces perspectives sur 5 ans pour extrapoler les résultats prévus pour toute année donnée au cours de la période de 5 ans (de 2024 à 2028).

Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts

Le tableau suivant présente le détail des OEO gagnées en vertu des redevances, flux et autres intérêts de la Société :

	Trois mois terminés les		Exercices terminés les	
	2023	2022	2023	2022
<u>Or</u>				
Canadian Malartic, redevance	8 887	8 464	33 930	32 776
Eagle Gold, redevance	2 094	1 787	8 377	7 329
Éléonore, redevance	1 496	1 460	5 198	4 661
Island Gold, redevance	742	671	3 047	2 487
Ermitaño, redevance	726	471	2 279	1 903
Seabee, redevance	565	1 031	2 257	4 398
Pan, redevance	387	406	1 644	1 657
Lamaque, redevance	395	417	1 650	1 677
Bald Mountain, redevance	72	332	1 103	922
San Antonio, flux	2	1 182	650	1 451
Fruta del Norte, redevance	105	120	459	410
Autres	257	534	1 011	1 958
	15 728	16 875	61 605	61 629
<u>Argent</u>				
Mantos Blancos, flux	2 563	2 830	11 994	10 344
Sasa, flux	980	1 005	4 161	3 936
CSA, flux ⁽ⁱ⁾	880	-	3 793	-
Gibraltar, flux ⁽ⁱⁱ⁾	732	676	2 538	2 205
Canadian Malartic, redevance	51	67	214	294
Autres	47	57	220	246
	5 253	4 635	22 920	17 025
<u>Diamants</u>				
Renard, flux ⁽ⁱⁱⁱ⁾	2 269	3 403	9 538	12 634
Autres	13	17	87	126
	2 282	3 420	9 625	12 760
<u>Autres métaux</u>				
Redevance Kwale et autres	12	93	173	978
Total des OEO	23 275	25 023	94 323	92 392
Total des OEO, excluant les OEO gagnées en vertu du flux Renard jusqu'au 30 avril 2022 ⁽ⁱⁱⁱ⁾	23 275	25 023	94 323	89 367

(i) Osisko a acquis le flux argentifère CSA le 15 juin 2023. La date d'effet était le 1^{er} février 2023. Les produits relatifs aux onces gagnées entre le 1^{er} février 2023 et le 15 juin 2023 ont été comptabilisés au troisième trimestre de 2023, lorsque les onces d'argent ont été reçues et vendues par Osisko Bermuda Limited, une filiale à part entière de la Société.

(ii) En juin 2023, Osisko a procédé à certaines modifications de son flux argentifère de 75 % à l'égard de la mine de cuivre Gibraltar qui ont eu pour effet d'augmenter de 12,5 % le pourcentage effectif du flux d'Osisko à 87,5 %.

(iii) Jusqu'au 30 avril 2022, les OEO gagnées du flux diamantifère Renard sont exclues du calcul des OEO totales attribuables à Osisko puisque les flux de trésorerie issus du flux diamantifère Renard ont été réinvestis via le prêt relais contracté par l'opérateur de la mine jusqu'à cette date. Le 27 octobre 2023, Stornoway Diamonds (Canada) Inc. (« Stornoway »), l'exploitant de la mine de diamants Renard, a annoncé qu'elle suspendait temporairement les activités et qu'elle se plaçait sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC »).

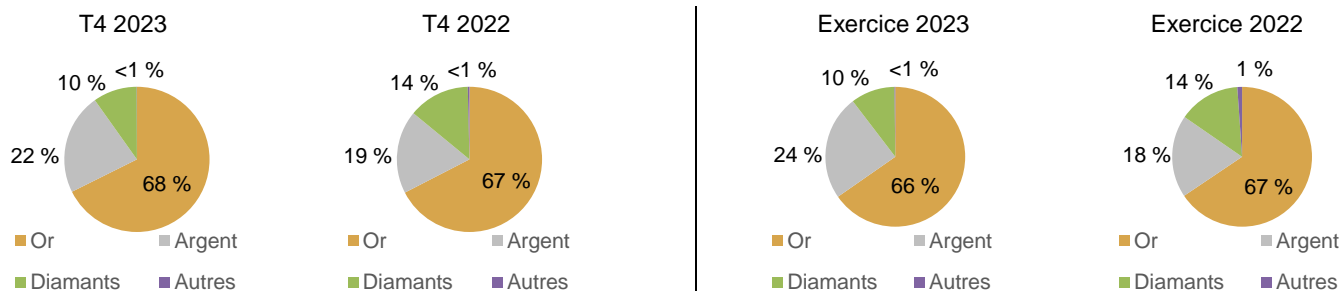
Résultats réels versus prévisions pour 2023

Le tableau suivant compare les résultats réels avec les prévisions publiées au premier trimestre de 2023 :

	Résultats réels		Prévisions		
	OEO	Marge monétaire (%)	Bas (OEO)	Haut (OEO)	Marge monétaire (%)
Redevances et flux	94 323	93,3 %	95 000	105 000	93,0 %

Les OEO gagnées ont grimpé d'une année à l'autre de 6 % en 2023, mais étaient légèrement inférieures au bas de la fourchette prévue de 95 000 OEO. Les défis rencontrés lors de la montée en puissance de certaines opérations, incluant à la mine Mantos Blancos, les feux de forêt dans le nord du Canada, et la baisse marquée des prix pour les diamants bruts qui a mené à la fermeture de la mine de diamants Renard, ont eu une incidence défavorable sur les OEO gagnées en 2023, malgré la solide performance d'autres actifs clés comme la mine Canadian Malartic. Le ratio plus élevé des prix pour l'or et pour l'argent a aussi eu comme effet de réduire les OEO gagnées en 2023 comparativement aux attentes initiales.

OEO par produit



Prix moyen des métaux et taux de change

	Trois mois terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Or ⁽ⁱ⁾	1 971 \$	1 727 \$	1 940 \$	1 800 \$
Argent ⁽ⁱⁱ⁾	23,20 \$	21 \$	23,35 \$	22 \$
Taux de change (\$ US/\$ CA) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	1,3624	1,3578	1,3497	1,3013

(i) Prix « pm » en dollars US selon le London Bullion Market Association.

(ii) Prix en dollars US selon le London Bullion Market Association.

(iii) Taux quotidien de la Banque du Canada.

Résumé du portefeuille de redevances, flux et autres intérêts

Au 31 décembre 2023, Osisko détenait un portefeuille de 171 redevances, 14 flux et 4 ententes d'écoulement, ainsi que 7 options de redevances. Au moment présent, la Société a 19 actifs en production.

Portefeuille en fonction de l'étape de l'actif

Étape de l'actif	Redevances	Ententes de flux	Ententes d'écoulement	Nombre total d'actifs
En production	14	5	-	19
Développement	15	9	3	27
Exploration et évaluation	142	-	1	143
	171	14	4	189

Actifs en production

Actif	Exploitant	Intérêt ⁽ⁱ⁾	Substance	Juridiction
Amérique du Nord				
Bald Mtn. Alligator Ridge / Duke et Trapper	Kinross Gold Corporation	Redevance de 1 % / 4 % GSR ⁽ⁱⁱ⁾	Au	É.-U.
Complexe Canadian Malartic	Mines Agnico Eagle limitée	Redevance de 3 à 5 % NSR	Au, Ag	Canada
Eagle Gold	Victoria Gold Corp.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Éléonore	Newmont Corporation	Redevance de 1,8 à 3,5 % NSR	Au	Canada
Ermitaño	First Majestic Silver Corp.	Redevance de 2 % NSR	Au, Ag	Mexique
Gibraltar	Taseko Mines Limited	Flux de 87,5 %	Ag	Canada
Island Gold	Alamos Gold Inc.	Redevance de 1,38 à 3 % NSR	Au	Canada
Lamaque	Eldorado Gold Corporation	Redevance de 1 % NSR	Au	Canada
Macassa TH	Mines Agnico Eagle limitée	Redevance de 1 % NSR	Au	Canada
Pan	Calibre Mining Corp.	Redevance de 4 % NSR	Au	É.-U.
Parral	GoGold Resources Inc.	Flux de 2,4 %	Au, Ag	Mexique
Santana	Minera Alamos Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Mexique
Seabee	SSR Mining Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
En dehors de l'Amérique du Nord				
Brauna	Lipari Mineração Ltda	1 % GRR ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Diamants	Brésil
CSA	Metals Acquisition Limited	Flux de 100 % Flux de 3,0 à 4,875 % ^(iv)	Ag Cu	Australie
Dolphin Tungsten ^(v)	Group 6 Metals Limited	Redevance de 1,5 % GRR	Tungstène (W)	Australie
Fruta del Norte	Lundin Gold Inc.	Redevance de 0,1 % NSR	Au	Équateur
Mantos Blancos	Capstone Copper Corp.	Flux de 100 %	Ag	Chili
Sasa	Central Asia Metals plc	Flux de 100 %	Ag	Macédoine du Nord

Principaux actifs d'exploration/d'évaluation et de développement

Actif	Exploitant	Intérêts	Substances	Juridiction
Akasaba Ouest	Mines Agnico Eagle limitée	Redevance de 2,5 % NSR	Au	Canada
Altar	Aldebaran et Sibanye-Stillwater	Redevance de 1 % NSR	Cu, Au	Argentine
Arctic	South32 / Trilogy Metals Inc.	Redevance de 1 % NSR	Cu	É.-U.
Amulsar ^(vi)	Lydian Canada Ventures Corporation	Flux de 4,22 % Au / 62,5 % Ag	Au, Ag	Arménie
Amulsar	Lydian Canada Ventures Corporation	Entente d'écoulement de 81,9 %	Au	Arménie
Antakori	Regulus Resources Inc.	Redevance de 0,75 % à 1,5 % NSR	Cu, Au	Pérou
Back Forty	Gold Resource Corporation	Flux de 18,5 % Au / 85 % Ag	Au, Ag	É.-U.
Bralorne	Talisker Resources Ltd	Redevance de 1,7 % NSR	Au	Canada
Cariboo	Osisko Développement Corp.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Cascabel	SolGold plc	Redevance de 0,6 % NSR	Cu, Au	Équateur
Casino	Western Copper & Gold Corporation	Redevance de 2,75 % NSR	Au, Ag, Cu	Canada
Cerro del Gallo	Argonaut Gold Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au, Ag, Cu	Mexique
Copperwood	Highland Copper Company Inc.	Redevance de 1,5 % NSR Redevance de 3/26 ^e NSR	Cu Ag	É.-U.
Corvette	Patriot Battery Metals Inc.	Redevance de 2 % NSR	Lithium (Li)	Canada
Hammond Reef	Mines Agnico Eagle limitée	Redevance de 2 % NSR	Au	Canada
Hermosa	South32 Limited	Redevance de 1 % NSR sur le minerai sulfuré	Zn, Pb, Ag	É.-U.
Horne 5	Ressources Falco Itée	Flux de 90 % à 100 %	Ag	Canada
Kandiolé	Roscan Gold Corp.	Redevance de 1 % NSR	Au	Mali
Magino ^(vii)	Argonaut Gold Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Marban	Minière O3	Redevance de 0,435 à 2 % NSR	Au	Canada
Marimaca	Marimaca Copper Corp.	Redevance de 1 % NSR	Cu	Chili
Namdini	Shandong Gold Co Ltd	Redevance de 1 % NSR	Au	Ghana
Pine Point	Coentreprise entre Métaux Osisko inc. et Appian Natural Resources Fund III	Redevance de 3 % NSR	Zn	Canada
San Antonio	Osisko Développement Corp.	Flux de 15 %	Au, Ag	Mexique
Spring Valley ^(viii)	Waterton Global Resource Management	Redevance de 0,5 à 3 % NSR	Au	É.-U.
Tocantinzinho	G Mining Ventures Corp.	Redevance de 0,75 % NSR	Au	Brésil
Upper Beaver	Mines Agnico Eagle limitée	Redevance de 2 % NSR	Au, Cu	Canada
West Kenya	Shanta Gold Limited	Redevance de 2 % NSR	Au	Kenya
Wharekirauponga (WKP)	OceanaGold Corporation	Redevance de 2 % NSR	Au	Nouvelle-Zélande
White Pine	White Pine Copper LLC	Redevance de 1,5 % NSR Redevance de 3/26 ^e NSR	Cu Ag	É.-U.
Windfall	Minière Osisko inc. (50 %) Gold Fields Limited (50 %)	Redevance de 2,0 à 3,0 % NSR	Au	Canada

(i) Excluant les fins de redevances et les réductions de flux, le cas échéant.

(ii) Revenu brut de fonderie (*gross smelter return* ou « GSR »)

(iii) Redevance sur le revenu brut (*gross revenue royalty* ou « GRR »).

(iv) Les livraisons en vertu du flux cuprifère CSA devraient commencer le 15 juin 2024.

(v) En juillet 2023, Group 6 Metals Limited a annoncé le début de la production commerciale de tungstène à la mine de tungstène Dolphin, et le premier concentré a ensuite été produit et exporté. Osisko prévoit recevoir son premier paiement de redevances au premier trimestre de 2024.

(vi) Au 31 décembre 2019, Lydian International Limited, propriétaire du projet Amulsar, a obtenu une protection en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. En juillet 2020, une transaction d'offre d'achat sans comptant a été conclue et Osisko est devenu un actionnaire de Lydian Canada Ventures Corporation, l'entité privée maintenant détentrice du projet Amulsar en Arménie.

(vii) La redevance de 3 % NSR couvre une petite partie du plan minier actuellement proposé. La production commerciale a été déclarée à Magino en novembre 2023, mais Osisko ne s'attend pas à recevoir de paiements de redevances à court terme.

(viii) La redevance de 3 % NSR s'applique au secteur principal des ressources; une redevance distincte de 1 % s'applique en périphérie de la propriété.

Principaux actifs en production

AMÉRIQUE DU NORD



AMÉRIQUE DU SUD



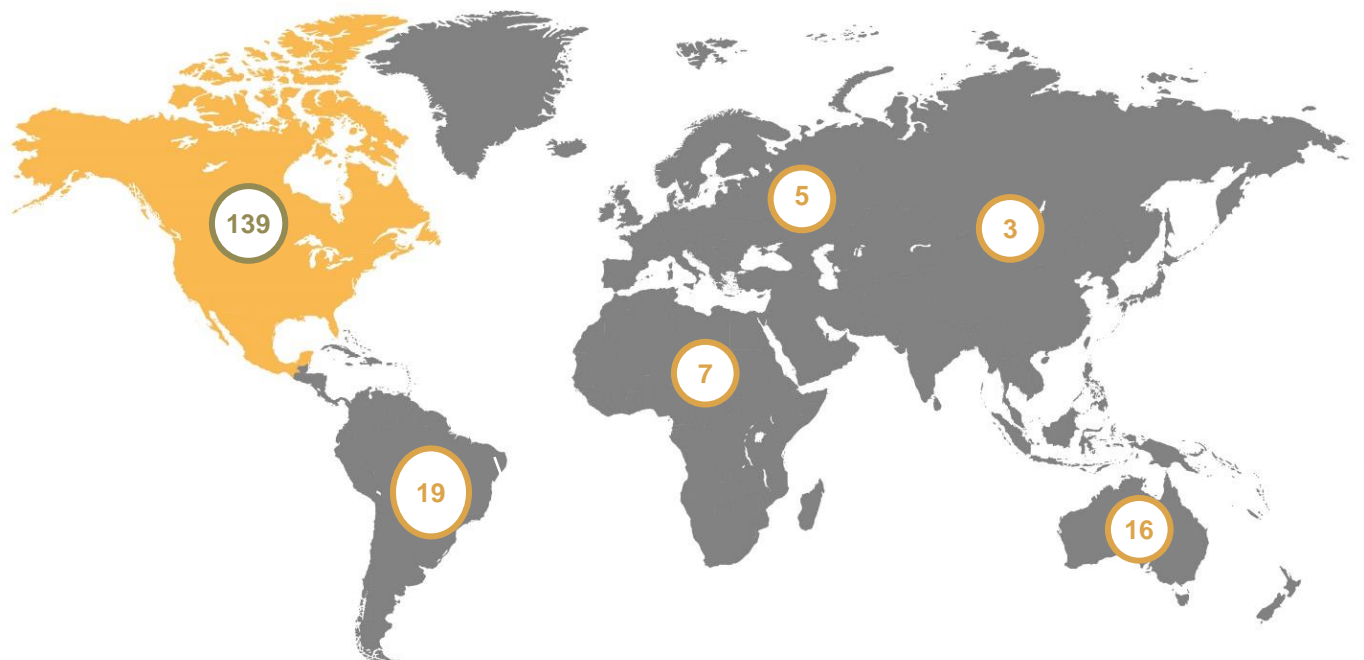
AUSTRALIE



AUTRES

SASA Flux 100 % Ag

Distribution géographique des actifs



Redevances, flux et autres intérêts – Transactions en 2023

Flux argentifère – Mine CSA

En juin 2023, Osisko Bermuda Limited (« Osisko Bermuda »), une filiale à part entière de la Société, a conclu une entente d'achat d'argent (le « flux argentifère CSA ») avec Metals Acquisition Limited (« Metals Acquisition ») parallèlement à la clôture de l'acquisition par Metals Acquisition de la mine en production CSA en Nouvelle-Galles du Sud, en Australie (« CSA »), détenue par une filiale de Glencore plc (la « transaction d'acquisition de CSA »). La date de clôture de la transaction d'acquisition de CSA et du flux argentifère correspondait au 15 juin 2023 (la « date de clôture »).

En vertu du flux argentifère CSA, Osisko Bermuda a versé un acompte initial en espèces à Metals Acquisition de 75,0 millions de dollars US (99,4 millions de dollars) (l'« acompte argentifère »). Osisko Bermuda achètera de l'argent affiné en quantité équivalente à 100 % de l'argent payable produit de CSA pour la durée de vie de la mine et effectuera des paiements en espèces en continu, pour l'argent affiné livré, équivalant à 4 % du cours de l'argent au moment de la livraison. Les livraisons en vertu du flux argentifère CSA sont comptabilisées depuis le 1^{er} février 2023.

Metals Acquisition a accordé à Osisko Bermuda un droit de premier refus en lien avec la vente, le transfert ou le rachat de toute redevance, flux de métaux ou droit similaire lié aux matières minées ou extraites autrement d'une des propriétés détenues ou acquises par Metals Acquisition ou une société affiliée, entre la date de clôture et la dernière des dates à survenir entre le septième anniversaire de la date de clôture et la date à laquelle Osisko Bermuda ou toute société affiliée cesse de détenir ou de contrôler plus de 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de Metals Acquisition.

Flux cuprifère – Mine CSA

En juin 2023, Osisko Bermuda a conclu une entente d'achat de cuivre (le « flux cuprifère CSA ») avec Metals Acquisition au même moment que la clôture de la transaction d'achat CSA. Les livraisons en vertu du flux cuprifère CSA devraient commencer le 15 juin 2024.

En vertu du flux cuprifère de CSA, Osisko Bermuda a versé un acompte initial en espèces à Metals Acquisition de 75,0 millions de dollars US (99,4 millions de dollars). Osisko Bermuda aura le droit de recevoir du cuivre affiné en quantité équivalente à 3,0 % du cuivre payable produit par CSA jusqu'au 5^e anniversaire de la date de clôture (le « premier seuil du flux »), puis 4,875 % du cuivre payable produit par CSA jusqu'à ce que 33 000 tonnes métriques aient été livrées (le « deuxième seuil du flux »), et par la suite, 2,25 % du cuivre payable produit par CSA sur la durée de vie résiduelle de la mine. Osisko Bermuda effectuera des paiements en continu, pour le cuivre affiné livré, équivalant à 4 % du cours du cuivre au moment de la livraison. Au 5^e anniversaire de la date de clôture, Metals Acquisition aura l'option d'exercer certains droits de réduction en effectuant un paiement unique en espèces en faveur d'Osisko Bermuda. Metals Acquisition et certaines de ses filiales, incluant la filiale responsable de l'exploitation, suite à la clôture de la transaction d'acquisition de CSA, fourniront à Osisko Bermuda des cautionnements d'entreprise et autres garanties couvrant leurs actifs, dans le cadre de ses obligations en vertu du flux cuprifère CSA.

Parallèlement aux flux argentifère et cuprifère CSA, Osisko Bermuda a souscrit à 40,0 millions de dollars US (53,0 millions de dollars) en actions de Metals Acquisition dans le cadre de son financement par capitaux propres concomitant.

Modifications au flux argentifère – Mine Gibraltar

En juin 2023, la Société a apporté certaines modifications à son flux argentifère de 75 % (le « flux argentifère Gibraltar ») en lien avec la mine de cuivre Gibraltar (« Gibraltar »), située en Colombie-Britannique au Canada, laquelle est exploitée par une filiale en propriété exclusive de Taseko Mines Limited (« Taseko »). Le 15 mars 2023, Taseko a annoncé la finalisation de son acquisition d'une participation supplémentaire de 12,5 % dans Gibraltar auprès de Sojitz Corporation, ce qui donne à Taseko une participation effective de 87,5 %. Osisko et Taseko ont modifié le flux argentifère Gibraltar afin d'augmenter le pourcentage effectif du flux d'Osisko de 12,5 % pour le porter à 87,5 %. De plus, Osisko et Taseko ont également prolongé le seuil de livraison d'argent par paliers afin qu'il coïncide avec la récente mise à jour de l'estimation des réserves minérales de Taseko pour Gibraltar. Osisko a versé une contrepartie totale de 10,25 millions de dollars US (13,6 millions de dollars) à Taseko et s'est engagée à soutenir les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance en cours à Gibraltar à hauteur de 50 000 dollars par année au cours des trois années suivantes.

Redevance NSR cuprifère-aurifère – Projet de cuivre-or Costa Fuego

En juillet 2023, Osisko a conclu l'acquisition d'une redevance de 1,0 % NSR sur le cuivre et d'une redevance de 3,0 % NSR sur l'or auprès de Hot Chili Limited (« Hot Chili ») couvrant le projet de cuivre-or Costa Fuego situé au Chili, pour une contrepartie totale en espèces de 15,0 millions de dollars US (19,9 millions de dollars). Dans le cadre de la transaction, Osisko a accordé à Hot Chili une option de rachat d'une partie de la redevance, qui ne peut être exercée qu'en cas de changement de contrôle et jusqu'au quatrième anniversaire de la date de clôture de la transaction. L'option de rachat réduit les pourcentages de chacune des redevances sur le cuivre et l'or de 0,5 % (résultant en une redevance cuprifère de 0,5 % NSR et une redevance aurifère de 2,5 % NSR), en échange d'un paiement d'un montant égal à 130 %, 140 % ou 150 % du prix initial payé par Osisko si elle est exercée avant le 2^e, 3^e ou 4^e anniversaire de la clôture de la transaction. Dans le cadre de la transaction, Hot Chili a accordé à Osisko un droit de première offre sur toutes les opportunités futures de redevances et de flux de métaux, ainsi que certains autres droits sur les financements de redevances proposés à l'avenir.

Redevance NSR aurifère – Projet aurifère Namdini

En octobre 2023, Osisko a conclu l'acquisition d'une redevance de 1,0 % NSR auprès de Savannah Mining Limited couvrant le projet aurifère Namdini (« Namdini ») situé au Ghana pour une contrepartie totale de 35,0 millions de dollars US (48,4 millions de dollars). Namdini est contrôlé et sera exploité par Shandong Gold Co Ltd par l'entremise de sa filiale Cardinal Namdini Mining Limited (« Cardinal »), laquelle est détenue en partenariat avec une filiale de China Railway Construction Group Corp Ltd.

Principaux actifs en production – Mises à jour

Redevance Canadian Malartic (Mines Agnico Eagle limitée)

L'actif principal de la Société est une redevance de 3 à 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, située à Malartic, au Québec. Le 31 mars 2023, Mines Agnico Eagle limitée (« Agnico Eagle ») a clôturé l'acquisition annoncée antérieurement des actifs canadiens de Yamana Gold Inc. (« Yamana Gold »), incluant l'autre moitié de la mine Canadian Malartic qu'Agnico Eagle ne détenait pas encore. L'acquisition donne à Agnico Eagle le plein contrôle opérationnel de la mine Canadian Malartic pendant le reste de la période de mise en valeur du projet souterrain Odyssey ainsi que la possibilité d'utiliser la future capacité d'usinage supplémentaire du complexe minier compte tenu des activités importantes et des positions de terrain stratégiques d'Agnico Eagle dans la région.

Osisko est titulaire d'une redevance de 5,0 % NSR sur les gîtes souterrains East Gouldie et Odyssey Sud, une redevance de 3,0 % NSR sur le gîte souterrain Odyssey Nord et une redevance de 3,0-5,0 % NSR sur le gîte souterrain East Malartic, qui sont adjacents à la mine Canadian Malartic. La mine Canadian Malartic et la mine Odyssey forment maintenant le complexe Canadian Malartic. De plus, des frais d'usinage de 0,40 \$ par tonne sont payables à Osisko sur le minerai traité provenant de toute propriété qui ne faisait pas partie de la propriété Canadian Malartic au moment de la vente de la mine en 2014.

Prévisions – 2024

Le 15 février 2024, Agnico Eagle a annoncé une production prévue de 615 000 à 645 000 onces d'or à Canadian Malartic pour l'année 2024.

Mise à jour des activités

Le 15 février 2024, Agnico Eagle a annoncé qu'un taux d'extraction minière de 3 500 tonnes par jour à Odyssey Sud avait été atteint plus rapidement que prévu et soutenu tout au long du quatrième trimestre de 2023. Le développement de la rampe a aussi progressé au-delà des attentes, atteignant une profondeur de 715 mètres au 31 décembre 2023. Agnico Eagle évalue la possibilité de devancer la production initiale à East Gouldie à 2026 plutôt que 2027. La construction en surface était achevée à environ 65 % à la fin de l'année, et les activités de fonçage du puits ont continué de s'accroître tout au long du trimestre. Les travaux de forage intercalaire et d'expansion en 2023 ont mené à une première estimation de réserves minérales dans la partie centrale du gisement East Gouldie et au prolongement des ressources minérales d'East Gouldie sur une distance latérale de 870 mètres.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 15 février 2024, Agnico Eagle a publié une première estimation de réserves minérales probables de 5,2 millions d'onces d'or pour le gisement East Gouldie (47 millions de tonnes à une teneur de 3,42 g/t Au). Ceci a entraîné une augmentation des réserves minérales prouvées et probables à 7,9 millions d'onces d'or au complexe Canadian Malartic (142,3 millions de tonnes à une teneur de 1,73 g/t Au), des ressources mesurées et indiquées à 1,1 million d'onces d'or (17,4 millions de tonnes à une teneur de 1,88 g/t Au) et des ressources présumées à 9,5 millions d'onces d'or (138,9 millions de tonnes à une teneur de 2,12 g/t Au) estimées en date du 31 décembre 2023.

Le 20 juin 2023, Agnico Eagle a présenté les résultats d'une étude interne sur la mine souterraine Odyssey (« l'étude sur la mine Odyssey de 2023 ») ainsi que les résultats d'exploration du complexe Canadian Malartic. L'étude sur la mine Odyssey de 2023 a mis en lumière une augmentation de 23 % de la production d'or payable au cours de la durée de vie de la mine Odyssey, comparativement à ce qu'indiquait l'étude interne de 2020. L'étude de 2023 a également mis en évidence une prolongation de la durée de vie de la mine jusqu'en 2042 grâce à un plan minier qui comprend environ 9,0 millions d'onces d'or, dont 0,2 million dans les réserves minérales probables (2,8 millions de tonnes d'une teneur de 2,22 g/t Au), 4,8 millions d'onces dans les ressources indiquées (45,5 millions de tonnes d'once d'une teneur de 3,31 g/t Au) et 4,0 millions d'onces d'or dans les ressources présumées (53,5 millions de tonnes à une teneur de 2,32 g/t Au). Les estimations de ressources et de réserves de l'étude sur la mine Odyssey de 2023 ne sont plus à jour, toutefois, le plan minier présenté dans cette étude est le plus récent publié par Agnico Eagle et l'inventaire minéral global est, dans l'ensemble, cohérent avec les ressources et les réserves mises à jour au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, la rampe atteignait une profondeur de 715 mètres et Agnico Eagle s'attend maintenant à atteindre le premier niveau au sommet du gisement East Gouldie, à une profondeur de 750 mètres, au cours du premier trimestre de 2024. Par conséquent, Agnico Eagle évalue la possibilité de devancer la production initiale à partir d'East Gouldie à 2026. Agnico Eagle estime qu'avec des travaux d'exploration supplémentaires, de la minéralisation continuera d'être ajoutée au plan minier global dans les années à venir, avec un bon potentiel d'augmenter, à court et à long terme, la production aurifère annuelle et de prolonger davantage la durée de vie de la mine.

Mise à jour sur l'exploration à Canadian Malartic

Le 15 février 2024, Agnico Eagle a annoncé que les travaux de forage d'expansion avaient permis de prolonger les ressources minérales présumées d'East Gouldie latéralement vers l'ouest sur une distance d'environ 870 mètres. Les résultats de forage démontrent que le corridor reste ouvert vers l'est, avec un fort potentiel de classer un vaste secteur dans les ressources minérales présumées d'ici la fin de l'année 2024. Les intersections notables comprennent : 6,2 g/t Au sur 6,7 mètres à 1 300 mètres de profondeur à l'ouest, et 6,7 g/t Au sur 13,5 mètres à 1 470 mètres de profondeur à l'est du gisement. Agnico Eagle continuera de tester les extensions vers l'est et vers l'ouest du gisement East Gouldie en 2024, dans le but de potentiellement ajouter un nouveau front minier. Agnico Eagle s'attend à dépenser environ 20,4 millions de dollars US pour réaliser 137 000 mètres de forage au complexe Canadian Malartic en 2024. Les plans d'exploration à la mine Odyssey comprennent 102 500 mètres de forage avec cinq objectifs : poursuivre le forage de conversion des ressources minérales présumées d'East Gouldie en ressources minérales indiquées, tester les extensions immédiates d'East Gouldie, poursuivre le forage de conversion des ressources minérales présumées du gisement Odyssey Sud en ressources minérales indiquées, investiguer plus à fond les zones internes à Odyssey, et convertir les ressources minérales présumées du gisement Odyssey Nord en ressources minérales indiquées.

Pour plus d'information, veuillez consulter les communiqués de presse d'Agnico Eagle du 15 février 2024 intitulés « *Agnico Eagle Reports Fourth Quarter and Full Year 2023 Results – Record Quarterly and Annual Gold Production and Free Cash Flow; Record Mineral Reserves Increased 10.5%; Updated Three-Year Guidance* » et « *Agnico Eagle Provides an Update on 2023 Exploration Results and 2024 Exploration Plans – Mineral Reserves Up 10.5% Year-Over-Year to 54 Moz; Initial Mineral Reserve of 5.2 Moz Declared at East Gouldie; Initial Underground Mineral Resources Declared at Detour Lake of 1.6 Moz* » et le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 20 juin 2023 intitulé « *Agnico Eagle Provides Update on Canadian Malartic Complex - Internal Study Demonstrates Improved Value, Extends Mine Life and Supports Potential Future Production Growth in the Abitibi Greenstone Belt; Positive Exploration Results Expected to Result in Increased Mineral Reserves and Mineral Resources; Additional Property Scale Targets Being Evaluated* », tous déposés sur www.sedarplus.ca.

Flux Mantos Blancos (Capstone Copper Corp.)

Osisko, par l'entremise d'Osisko Bermuda, est titulaire d'un flux argentifère de 100 % dans la mine Mantos Blancos, une mine à ciel ouvert située dans la région d'Antofagasta au Chili. La mine est détenue et exploitée par Capstone Copper Corp. (« Capstone »).

En vertu de l'entente du flux, Osisko Bermuda recevra de l'argent affiné en quantité équivalente à 100 % de l'argent payable produit de la mine Mantos Blancos jusqu'à ce que 19,3 millions d'onces aient été livrées (5,6 millions d'onces avaient été livrées au 31 décembre 2023), après quoi le pourcentage du flux s'établira à 40 %. Le prix d'achat de l'argent selon les modalités de l'entente de flux Mantos Blancos correspond à 8 % du prix moyen mensuel de l'argent pour chaque once d'argent affiné vendue et livrée et/ou créditée par Capstone à Osisko Bermuda.

Prévisions – 2024

Le 24 janvier 2024, Capstone a annoncé que, selon les prévisions, les volumes de production à Mantos Blancos augmenteront en 2024 en raison d'un débit de traitement plus élevé. Mantos Blancos s'efforce actuellement d'atteindre avec régularité la capacité installée de 20 000 tonnes par jour (« t/j »). La société met en œuvre un plan visant à rétablir la stabilité de l'usine qui comprend une amélioration de l'entretien et l'optimisation du concentrateur et du système des résidus miniers. Durant le premier semestre de 2024, l'accent sera mis sur la réception et l'installation des mises à niveau d'ingénierie et des infrastructures dans le secteur d'assèchement des résidus miniers de l'usine. Capstone s'attend à ce que Mantos Blancos atteigne les taux de traitement opérationnels nominaux vers la fin du deuxième trimestre.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Capstone du 24 janvier 2024, intitulé « *Capstone Copper Provides 2024 Guidance and Announces 2023 Production Results* », déposé sur www.sedarplus.ca.

Redevance Eagle Gold (Victoria Gold Corp.)

Osisko est titulaire d'une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch, où se trouve la mine Eagle Gold détenue et exploitée par Victoria Gold Corp. (« Victoria »), s'appliquant à tous les métaux jusqu'à ce que 97 500 onces d'or aient été livrées à Osisko, et de 3 % NSR par la suite. La propriété aurifère Dublin Gulch est située au centre du Yukon, au Canada.

Mise à jour des activités

Le 15 janvier 2024, Victoria a annoncé une production de 41 982 onces d'or au quatrième trimestre de 2023, pour un total de 166 730 onces d'or pour l'exercice 2023, comparativement à 150 182 onces en 2022, atteignant ainsi ses prévisions pour 2023 de produire entre 160 000 et 180 000 onces d'or. Il s'agit d'un niveau de production record pour la mine Eagle Gold et d'une augmentation de 11 % d'une année à l'autre. En 2023, Victoria a démontré avec succès la faisabilité de procéder à l'empilement à l'année longue dans les installations de lixiviation en tas, assurant ainsi une production d'or trimestrielle plus régulière et atténuant les impacts de la saisonnalité. La société a l'intention de poursuivre l'empilement à l'année en 2024 et, selon la mise à jour du plan minier publiée au début de 2022, s'attend aussi à accroître ses niveaux de production d'une année à l'autre encore une fois en 2024.

Mise à jour des activités d'exploration

Le 24 février 2023, Victoria a publié un rapport technique mis à jour pour Eagle Gold, incluant un plan d'exploitation révisé sur la durée de vie de la mine. Le plan révisé sur la durée de vie de la mine prévoit une production moyenne de 202 000 onces d'or par année au cours des 8 premières années, atteignant un sommet de 219 000 onces en 2025, et une augmentation du débit de traitement pour atteindre un régime constant de 11,5 millions de tonnes par année au courant de l'année 2025. La récupération sur la durée de vie de la mine est estimée à 76,2 % et plus de 2,0 millions d'onces d'or seraient produites sur la durée de vie résiduelle de la mine. L'accroissement de la production est réalisable en ayant recours au circuit de concassage, aux convoyeurs et à la flotte minière existants.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de Victoria du 15 janvier 2024, intitulé « *Victoria Gold : Eagle Gold Mine Annual and Fourth Quarter 2023 Production Results* », déposé sur www.sedarplus.ca.

Redevance Éléonore (Newmont Corporation)

Osisko détient une redevance variable de 1,8 % à 3,5 % NSR sur la mine d'or Éléonore située dans la province du Québec et exploitée par Newmont Corporation (« Newmont »). Osisko perçoit présentement une redevance de 2,2 % NSR sur la production de la mine Éléonore.

Prévisions – 2024

Les prévisions pour 2024 à Éléonore seront publiées le 22 février 2024.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 23 février 2023, Newmont a fait état de réserves prouvées et probables comprenant 9,4 millions de tonnes à une teneur de 5,22 g/t Au pour 1,57 million d'onces d'or.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Newmont du 23 février 2023, intitulé « *Newmont Achieves 2022 Guidance; Provides Stable 2023 and Improving Longer-Term Outlook; Declares \$0.40 Fourth Quarter Dividend* » et « *Newmont Announces Increased 2022 Mineral Reserves of 96 Million Gold Ounces and 68 Million Gold Equivalent Ounces* », déposé sur www.sedarplus.ca.

Flux Sasa (Central Asia Metals plc)

Osisko, par l'entremise d'Osisko Bermuda, détient un flux argentifère de 100 % sur la mine Sasa, exploitée par Central Asia Metals plc (« Central Asia ») et située en Macédoine du Nord. La mine Sasa est l'une des plus grandes mines de zinc, de plomb et d'argent en Europe. Le droit d'Osisko Bermuda en vertu du flux Sasa s'applique à 100 % de la production payable d'argent en contrepartie de 5 \$ US par once d'argent affiné livrée (plus les coûts d'affinage), augmenté annuellement en fonction de l'inflation à partir de 2017 (6,21 \$ US par once en 2023).

Mise à jour des activités

Le 11 janvier 2024, Central Asia a annoncé 82 842 onces d'argent payables à Osisko pour le quatrième trimestre de 2023 pour un total de 345 805 onces d'argent en 2023, comparativement à 316 757 onces d'argent en 2022.

Central Asia a annoncé que le développement initial de la rampe centrale avait été complété et que la rampe était maintenant opérationnelle. La construction de l'usine de remblai en pâte est terminée, l'usine est maintenant opérationnelle et l'extraction de minerai avec remblai en pâte est en cours. La construction de l'usine et de l'aménagement d'empilement à sec des résidus miniers a commencé au quatrième trimestre de 2023.

Pour plus d'information sur la mine Sasa, veuillez consulter le communiqué de presse de Central Asia du 11 janvier 2024, intitulé « *2023 Operations Update* », disponible sur le site Web de la société au www.centralasiametals.com.

Redevance Island Gold (Alamos Gold Inc.)

Osisko détient des redevances NSR variant entre 1,38 % et 3,00 % sur la propriété de la mine Island Gold (toutes les ressources et les réserves actuelles sont couvertes par des redevances), exploitée par Alamos Gold Inc. (« Alamos ») et située en Ontario au Canada.

Prévisions – 2024

Le 10 janvier 2024, Alamos a publié ses prévisions pour 2024 pour la mine Island Gold, de produire entre 145 000 et 160 000 onces d'or. La production prévue pour Island Gold en 2024 est cohérente avec les prévisions antérieures et représente une augmentation de 16 % comparativement à la production de 2023, reflétant les teneurs plus élevées qui devraient être extraites. Selon les prévisions, les teneurs continueront de grimper en 2025 et, combinées aux taux d'extraction minière et de traitement plus élevés vers la deuxième partie de l'année, devraient mener à une augmentation additionnelle de 16 % de la production. Lorsque la phase 3+ d'expansion aura été menée à terme en 2026, les taux d'extraction minière devraient commencer à s'accroître pour atteindre 2 400 t/j, contribuant ainsi à une hausse additionnelle de 28 % de la production. Tel qu'indiqué dans l'étude sur la phase 3+, les taux de production prévus augmenteront pour atteindre une moyenne de 287 000 onces par année en 2027 et par la suite.

Un budget total de 19 millions de dollars US a été alloué pour l'exploration à Island Gold en 2024, en hausse comparativement aux 14 millions de dollars US alloués en 2023, avec un programme d'exploration élargi, tant au niveau régional qu'à proximité de la mine.

Mise à jour des activités

Le 10 janvier 2024, Alamos a annoncé une production totale à Island Gold de 131 400 onces d'or pour 2023, atteignant ainsi ses prévisions qui étaient de 120 000 – 135 000 onces d'or.

Mise à jour de l'expansion

La phase d'expansion 3+ du taux actuel de 1 200 t/j à 2 400 t/j impliquera différents investissements en infrastructures. Cela comprendra notamment l'installation d'un puits, une usine de remblai en pâte, une expansion de l'usine ainsi qu'une accélération du développement pour soutenir les taux d'extraction minière plus élevés. Après avoir mené à terme cette expansion au premier semestre de 2026, les opérations minières passeront du transport par camion du minerai et du stérile par la rampe, à la remontée de minerai et de stérile en surface par l'entremise des nouvelles infrastructures du puits, ce qui permettra d'augmenter la production et de réduire les coûts.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 21 février 2023, Alamos a annoncé que les réserves et les ressources minérales combinées à Island Gold avaient augmenté de 4 %, après déduction de l'épuisement minier. Ceci marque la septième année consécutive où les réserves et les ressources minérales combinées ont augmenté, avec des teneurs qui suivent aussi une tendance à la hausse sur cette période. Les réserves minérales ont augmenté de 9 % pour s'établir à 1,5 million d'onces (4,2 millions de tonnes à une teneur de 10,78 g/t Au), après déduction de l'épuisement minier. Les ajouts aux réserves minérales totalisent 267 000 onces d'or, ce qui a largement compensé l'épuisement minier de 142 000 onces d'or. La teneur des réserves minérales a aussi augmenté de 6 % pour s'établir à 10,78 g/t Au, reflétant la conversion de ressources minérales à plus haute teneur dans les secteurs Island West, Main et East. Les ressources minérales mesurées et indiquées ont été estimées à 0,3 million d'onces d'or (1,3 million de tonnes à une teneur de 7,09 g/t Au) et les ressources minérales présumées ont été estimées à 3,5 millions d'onces d'or (8,1 millions de tonnes à une teneur de 13,61 g/t Au).

Mise à jour des activités d'exploration

Le 13 février 2024, Alamos a annoncé que le forage d'exploration souterrain se poursuivait afin d'augmenter l'étendue de la minéralisation à haute teneur en or à travers le gisement Island Gold au sein des zones principales E1E et C, ainsi que dans plusieurs structures des épontes supérieure et inférieure à proximité des infrastructures souterraines existantes. Ces résultats devraient contribuer à une autre augmentation des réserves et des ressources minérales à haute teneur à Island Gold qui sera établie dans le cadre de la mise à jour de la fin-2023 devant être publiée au premier trimestre de 2024. Un budget total de 19,0 millions de dollars US a été alloué pour l'exploration à Island Gold en 2024, en hausse comparativement à 14,0 millions de dollars US en 2023, avec un programme d'exploration élargi, tant au niveau régional qu'à proximité de la mine, planifié pour l'année.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Alamos du 13 février 2024 intitulé « *Alamos Gold Intersects Additional High-Grade Mineralization Near Existing Infrastructure at Island Gold which is Expected to Drive Further Growth in Mineral Reserves and Resources* » et le communiqué de presse d'Alamos du 10 janvier 2024 intitulé « *Alamos Gold Achieves Increased 2023 Guidance with Record Annual Production and Provides Three-Year Production and Operating Guidance* », tous deux déposés sur www.sedarplus.ca.

Flux CSA (Metals Acquisition Limited)

Osisko Bermuda détient un flux argentifère et un flux cuprifère pour la mine de cuivre CSA exploitée par Metals Acquisition. Osisko Bermuda achètera de l'argent affiné en quantité équivalente à 100 % de l'argent payable produit de CSA pour la durée de vie de la mine et effectuera des paiements en espèces en continu, pour l'argent affiné livré, équivalant à 4 % du cours de l'argent au moment de la livraison. Osisko Bermuda aura aussi le droit de recevoir du cuivre affiné en quantité équivalente à 3,0 % du cuivre payable produit par CSA jusqu'au 5^e anniversaire de la date de clôture (le « premier seuil du flux »), puis 4,875 % du cuivre payable produit par CSA jusqu'à ce que 33 000 tonnes métriques aient été livrées (le « deuxième seuil du flux »), et par la suite, 2,25 % du cuivre payable produit par CSA sur la durée de vie résiduelle de la mine. Osisko Bermuda effectuera des paiements en continu, pour le cuivre affiné livré, équivalant à 4 % du cours du cuivre au moment de la livraison.

Metals Acquisition exploite et acquiert des sociétés métallurgiques et minières situées dans des territoires stables, de haute qualité et essentiels aux efforts d'électrification et de décarbonisation de l'économie mondiale. Le 15 juin 2023, la société a conclu l'acquisition de la mine de cuivre CSA qui était détenue par une filiale de Glencore plc.

Le 17 juillet 2023, Osisko Bermuda recevait sa première livraison d'argent. Du 1^{er} février 2023 au 31 décembre 2023, plus de 345 000 onces d'argent ont été acquises et vendues par Osisko Bermuda en vertu de son flux argentifère CSA. Les livraisons de cuivre affiné en vertu du flux cuprifère CSA devraient commencer le 15 juin 2024.

Mise à jour des activités

Le 24 janvier 2024, Metals Acquisition a annoncé le maintien de sa solide performance opérationnelle au quatrième trimestre, avec une production de cuivre et d'argent comparable à celle du trimestre précédent. Les investissements pour le développement souterrain du trimestre étaient les plus élevés de l'année civile 2023, démontrant les bénéfices des investissements continus de la société. Les nombres de tonnes extraites et traitées affichaient une légère diminution comparativement au trimestre précédent; toutefois, la teneur a augmenté de 12 % alors que les travaux d'abattage se sont déplacés vers des chantiers à plus haute teneur et que les meilleures pratiques minières ont amélioré la dilution minière.

Mise à jour des activités d'exploration

Au cours du troisième trimestre de 2023, Metals Acquisition a annoncé les résultats des programmes de forage intercalaire et d'exploration près de la mine en cours à la mine de cuivre CSA. Les forages ont continué à démontrer la continuité et la nature à haute teneur des corps minéralisés de la mine de cuivre CSA. Les forages ont été réalisés principalement dans les gisements QTSN et QTSC et ont mis en évidence les extensions potentielles des filons en aval-pendage et le long de la section, ainsi que les possibilités d'interprétation de filons plus épais. Tous les résultats de forage sont issus des sondages complétés après l'estimation des ressources minérales (« ERM ») de décembre 2022 et seront incorporés dans l'ERM de 2023.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Metals Acquisition du 24 janvier 2024, intitulé « *Metals Acquisition Limited Provides Operational Update* », déposé sur www.sec.gov/edgar.

Redevance Ermitaño (First Majestic Silver Corp.)

Osisko est titulaire d'une redevance de 2 % NSR sur la mine souterraine d'or et d'argent Ermitaño (« Ermitaño ») exploitée par First Majestic Silver Corp. (« First Majestic ») et située dans l'état du Sonora au Mexique. Le traitement du minerai d'Ermitaño à l'usine de traitement Santa Elena a débuté en décembre 2021.

Prévisions – 2024

Le 16 janvier 2024, First Majestic a annoncé qu'elle s'attend à produire entre 1,1 et 1,12 million d'onces d'argent et entre 81 000 et 90 000 onces d'or en 2024.

Mise à jour des activités

Le 16 janvier 2024, First Majestic a annoncé une production de 582 484 onces d'argent et 28 056 onces d'or au quatrième trimestre de 2023, pour une production trimestrielle record. La forte production minière et les teneurs à Ermitaño ainsi que les récupérations métallurgiques records rendues possibles grâce à l'usine à deux circuits nouvellement mise en service à Santa Elena ont permis d'établir un nouveau record de production annuelle en 2023.

Mise à jour des activités d'exploration

Le 16 janvier 2024, First Majestic a noté que durant le quatrième trimestre de 2023, quatre foreuses, soit deux foreuses en surface et deux foreuses souterraines, ont complété 7 949 mètres de forage sur la propriété.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 31 mars 2023, First Majestic a annoncé des réserves souterraines prouvées et probables à Ermitaño de 2,53 millions de tonnes à des teneurs de 56,5 g/t Ag et 3,36 g/t Au pour 4 590 000 onces d'argent et 274 000 onces d'or.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de First Majestic du 16 janvier 2024, intitulé « *First Majestic Produces 6.6 Million AgEq Oz in Q4 2023 and 26.9 Million AgEq Oz in 2023; Announces 2024 Production and Cost Guidance and Announces Conference Call Details* » et le communiqué de presse de First Majestic du 31 mars 2023, intitulé « *First Majestic Announces 2022 Mineral Reserve and Mineral Resource Estimates* », les deux déposés sur www.sedarplus.ca.

Redevance Seabee (SSR Mining Inc.)

Osisko détient une redevance de 3 % NSR sur la mine Seabee exploitée par SSR Mining Inc. (« SSR Mining ») et située en Saskatchewan, au Canada.

Prévisions – 2024

Le 13 février 2024, SSR Mining a annoncé qu'elle s'attend à produire entre 75 000 et 85 000 onces d'or en 2024 et prévoit une production moyenne d'environ 75 000 onces annuellement sur la période de cinq ans. La production à Seabee devrait être plus forte aux premier et troisième trimestres de 2024, reflétant les teneurs traitées. Les teneurs devraient s'établir en moyenne entre 5,0 et 6,0 g/t Au en 2024, soit légèrement au-dessus de la teneur des réserves minérales à Seabee.

Mise à jour des activités

Le 16 janvier 2024, SSR Mining a annoncé une production d'or de 38 758 onces au quatrième trimestre de 2023, pour un total de 90 777 onces d'or pour l'année 2023, en-deçà des prévisions qui étaient de 100 000 – 110 000 onces d'or.

Mise à jour des activités d'exploration

Le 13 février 2024, SSR Mining a indiqué que les dépenses d'exploration et de développement des ressources consolidées à Seabee étaient estimées à 15,0 millions de dollars US et avaient comme objectif principal de définir un premier inventaire de réserves minérales sur les cibles Porky et Porky West. D'autres travaux de forage seront aussi effectués dans la zone Gap Hangingwall afin d'évaluer de potentielles extensions des réserves minérales existantes et de la durée d'exploitation à Seabee. Les travaux d'exploration de niveau plus précoce se poursuivent également sur l'ensemble de la grande propriété Seabee, incluant un suivi par échantillonnage et des vérifications potentielles par forage de plusieurs cibles régionales.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 13 février 2024, SSR Mining a annoncé une mise à jour de l'estimation des réserves minérales de 2,1 millions de tonnes à une teneur de 5,17 g/t Au pour 343 000 onces d'or. Cette estimation exclut les ressources indiquées et mesurées de 1,6 million de tonnes à une teneur de 4,4 g/t Au pour 218 300 onces d'or et les ressources présumées de 2,75 millions de tonnes à une teneur de 5,2 g/t Au pour 462 500 onces d'or.

Le projet Seabee est en exploitation continue depuis 30 ans et a fait ses preuves en ce qui concerne le remplacement des réserves minérales, et SSR s'attend à ce que la situation se maintienne.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de SSR Mining du 13 février 2024 intitulé « *SSR Mining Issues Multi-Year Guidance and Technical Reports for all Operating Assets* », le communiqué de presse de SSR Mining du 16 janvier 2024 intitulé « *SSR Mining Delivers Strong Fourth Quarter Production and Achieves 2023 Consolidated Production Guidance* » et le rapport de SSR Mining du 12 février 2024 intitulé « *Technical Report Summary on the Seabee Gold Operation* », tous déposés sur www.sedarplus.ca.

Flux Gibraltar (Taseko Mines Limited)

Osisko détient un flux argentifère rattaché à la part attribuable à Taseko Mines Limited (« Taseko ») de la production de la mine de cuivre Gibraltar, détenue par Gibraltar Mines Ltd et située en Colombie-Britannique, au Canada. Le flux a été modifié le 29 juin 2023, en augmentant le pourcentage d'or affiné devant être livré de 75 % à 87,5 % de la production d'argent payable. Le seuil de réduction pour les livraisons d'argent en vertu du flux a aussi été reporté pour coïncider avec la récente mise à jour de l'estimation des réserves minérales de Taseko pour Gibraltar. Lorsqu'un total de 6,3 millions d'onces d'argent aura été livré, l'argent raffiné à livrer sera réduit à 30,625 % de l'argent payable produit à Gibraltar par la suite. Aucun prix de transfert en espèces n'est payable par Osisko au moment de la livraison pour les onces d'argent livrées. En date du 31 décembre 2023, un total de 1,3 million d'onces d'argent avait été livré en vertu de l'entente de flux.

Mise à jour des activités

Le 10 janvier 2024, Taseko a annoncé que la mine Gibraltar avait produit 34 millions de livres de cuivre et 369 000 livres de molybdène au quatrième trimestre de 2023. Pour l'année entière, Gibraltar a produit 123 millions de livres de cuivre, soit nettement plus que les prévisions et 26 % de plus que l'année précédente. La production de cuivre au quatrième trimestre a été soutenue par les fortes teneurs en cuivre, à 0,27 %, grâce au minerai provenant des gradins inférieurs de la fosse Gibraltar. Le débit de traitement à l'usine s'est établi en moyenne à 83 000 t/j pour le trimestre et a été affecté par un temps d'arrêt supplémentaire pour l'entretien et la surveillance du broyeur à boulets du concentrateur #2.

Flux Renard (Stornoway Diamonds (Canada) Inc.)

Osisko détient un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine de diamants Renard, exploitée par Stornoway et située à environ 350 kilomètres au nord de Chibougamau dans la région de la Baie-James dans le centre-nord du Québec. Le flux Renard est garanti par une sureté de premier rang sur tous les actifs et toutes les propriétés de Stornoway. En vertu de la convention du flux, lors de la finalisation d'une vente de diamants, Osisko doit remettre à Stornoway un transfert en trésorerie équivalent au montant moindre entre 40 % du prix de vente obtenu ou 40 \$ US par carat. Une transaction d'offre d'achat sans comptant a été conclue le 1^{er} novembre 2019, et Osisko est devenue actionnaire à hauteur de 35,1 % de la société qui détient la mine de diamants Renard, laquelle est considérée comme une entreprise associée depuis cette date.

Mise à jour des activités

Le 27 octobre 2023, Stornoway a annoncé qu'elle suspendait temporairement ses activités et qu'elle se plaçait sous la protection de la LACC afin de pouvoir restructurer son entreprise. L'incertitude croissante du prix pour le diamant à court et moyen terme associée à la chute importante et soudaine du prix de la ressource sur le marché mondial a eu un impact majeur sur la situation financière à long terme de Stornoway. Cette situation est en partie due à l'arrêt des importations de diamants bruts par l'Inde et au climat géopolitique mondial.

En 2023, Osisko a reçu 11,4 millions de dollars US (15,4 millions de dollars) en produit net du flux diamantifère Renard. Toutefois, compte tenu de la situation actuelle de Stornoway, Osisko n'inclut aucune livraison de diamants provenant de la mine Renard dans ses prévisions.

Dépréciation du flux diamantifère Renard

Les éléments discutés aux paragraphes précédents ont été considérés comme des indices de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 30 septembre 2023. Le test de dépréciation a entraîné une charge de dépréciation de 15,1 millions de dollars (11,1 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard.

Au 30 septembre 2023, le flux diamantifère Renard a été ramené à sa valeur recouvrable estimée de 2,0 millions de dollars, qui a été déterminée par le produit net estimatif à recevoir des ventes de diamants en stock à la date à laquelle Stornoway a suspendu ses activités. Les principales données d'évaluation utilisées sont les prix des diamants par carat attendus et les probabilités attribuées à chaque vente attendue. Aucun taux d'actualisation n'a été appliqué, étant donné que les diamants devraient être vendus dans un délai relativement court. Au 31 décembre 2023, le flux diamantifère Renard avait une valeur comptable nulle, puisque les dernières ventes attendues en vertu du flux diamantifère Renard avaient été complétées avant la fin de l'exercice.

Provision pour pertes de crédit attendues et radiation à l'égard des prêts à Stornoway

Le 30 juin 2023, la Société a déterminé que le risque de crédit lié à ses prêts à Stornoway avait sensiblement augmenté depuis la comptabilisation initiale. Ainsi, la Société a enregistré une provision pour pertes de crédit attendues de 13,3 millions de dollars (10,0 millions de dollars US) à l'égard des prêts à recevoir (11,5 millions de dollars après impôt) et de 6,6 millions de dollars (5,0 millions de dollars US) à l'égard des intérêts cumulés sur les montants à recevoir (4,8 millions de dollars après impôt) pour des pertes de crédit attendues totalisant 19,9 millions de dollars (15,0 millions de dollars US). La perte de crédit attendue sur la durée de vie a été estimée comme étant l'écart entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Société conformément au contrat et tous les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir sont basés sur la capacité anticipée de l'emprunteur à rembourser l'instrument financier, qui a été fortement tributaire de plusieurs facteurs et hypothèses incluant : les prévisions quant aux prix pour le diamant, les niveaux de production, les coûts d'exploitation, les investissements requis à l'interne pour maintenir les opérations et d'autres facteurs liés aux activités minières.

En conséquence de la suspension des activités à la mine Renard et des procédures en vertu de la LACC annoncées le 27 octobre 2023, la Société a considéré que les prêts étaient douteux et, sans attente raisonnable de récupération de flux de trésorerie importants, a radié 17,3 millions de dollars (12,8 millions de dollars US; 15,0 millions de dollars après impôt) le 30 septembre 2023 afin de provisionner entièrement ses prêts, pour un total de 30,6 millions de dollars pour l'exercice 2023.

Placements en actions

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille d'actions, principalement dans des sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse. Dans certains cas, Osisko peut investir dans des actions de sociétés en même temps qu'elle acquiert des redevances, des flux ou d'autres intérêts semblables, ou dans l'objectif d'améliorer sa capacité d'acquies de futures redevances, flux ou intérêts semblables. Certaines positions de placement peuvent être considérées comme des sociétés associées d'un point de vue comptable en raison de la participation détenue, des droits de nomination au conseil d'administration et d'autres faits et circonstances.

Osisko pourrait, de temps en temps et sans préavis, sauf si requis par la loi ou la réglementation, accroître ou réduire ses placements à sa discrétion.

En 2023, Osisko a acquis des placements en capitaux propres de 53,3 millions de dollars (incluant 40,0 millions de dollars US (50,0 millions de dollars) acquis par Osisko Bermuda dans Metals Acquisition dans le cadre du flux argentifère CSA et du flux cuprifère CSA), comparativement à 12,5 millions de dollars en 2022. En 2023, Osisko a vendu des placements en capitaux propres pour un produit net de 133,0 millions de dollars, incluant la totalité de sa participation en capitaux propres dans Minière Osisko inc. pour un produit net de 127,9 millions de dollars, comparativement à 3,0 millions de dollars de cessions en 2022.

Juste valeur des titres négociables

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des placements en titres négociables (excluant les effets à recevoir et les bons de souscription) au 31 décembre 2023 (en milliers de dollars) :

Placements	Valeur comptable ⁽ⁱ⁾ \$	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾ \$
Entreprises associées	115 651	128 333
Autres	84 076	84 076
	199 727	212 409

- (i) La valeur comptable correspond au montant comptabilisé au bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence pour les placements d'entreprises associées et à la juste valeur pour les autres placements, conformément aux normes IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et coentreprises* et IFRS 9, *Instruments financiers*.
- (ii) La juste valeur correspond au cours du marché des placements sur une bourse reconnue au 31 décembre 2023.

Principal placement dans une entreprise associée

Osisko Développement Corp.

Au 31 décembre 2023, le principal placement de la Société dans une entreprise associée (sous forme de titres négociables) était Osisko Développement Corp. (« Osisko Développement »). Osisko Développement est une société d'exploration minière et de développement axée sur l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés de ressources de métaux précieux en Amérique du Nord. Les principaux projets détenus par Osisko Développement sont le projet aurifère Cariboo (« Cariboo ») en Colombie-Britannique au Canada, le projet aurifère San Antonio (« San Antonio ») dans l'état du Sonora au Mexique, et la propriété Tintic (« Tintic ») en Utah aux États-Unis d'Amérique. Osisko détient une redevance de 5 % NSR sur Cariboo, un flux aurifère et argentifère de 15 % sur San Antonio et un flux de métaux de 2,5 % sur Tintic.

Le projet aurifère Cariboo contient des ressources minérales probables de 2,03 millions d'onces d'or (16,7 millions de tonnes à une teneur de 3,78 g/t Au), des ressources minérales mesurées et indiquées de 1,57 million d'onces d'or (14,7 millions de tonnes à une teneur de 3,33 g/t Au) et des ressources minérales présumées totalisant 1,71 million d'onces d'or (15,5 millions de tonnes à une teneur de 3,44 g/t Au). Une étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101 a été déposée en janvier 2023, faisant état d'une production d'or annuelle moyenne de 163 695 onces sur une durée d'exploitation de 12 ans, avec une valeur actualisée nette après impôt de 502 millions de dollars à un taux d'actualisation de 5 % et un taux de rendement interne (hors endettement) de 20,7 % à un prix de 1 700 \$ US par once d'or. L'étude envisageait un projet minier réalisé par étapes, la phase 1 étant une opération de 1 500 t/j produisant 72 501 onces d'or pendant les trois premières années, et la phase 2 grimant à 4 900 t/j pour produire 193 798 onces d'or par année sur la durée de vie résiduelle de la mine.

Le 10 octobre 2023, Osisko Développement a annoncé l'obtention du certificat d'évaluation environnementale (« EE ») pour le projet aurifère Cariboo. L'obtention du certificat d'EE conclut le processus d'EE du projet qui avait été amorcé en octobre 2019. Une demande de permis conjointe en vertu des lois de la Colombie-Britannique sur les mines et sur

l'environnement (*BC Mines Act / Environmental Management Act*) est en traitement et Osisko Développement s'attend à recevoir ces derniers permis au cours du premier semestre de 2024.

Le 30 juin 2022, Osisko Développement a annoncé une première estimation des ressources minérales pour San Antonio faisant état de 14,9 millions de tonnes à une teneur de 1,2 g/t Au pour 576 000 d'onces d'or dans la catégorie des ressources indiquées, et de 16,6 millions de tonnes à une teneur de 1,0 g/t Au pour 544 000 d'onces d'or dans la catégorie des ressources présumées. Le 29 avril 2023, le Sénat mexicain a approuvé une vaste réforme des lois régissant l'industrie minière, incluant une exigence pour les sociétés minières de verser un pourcentage des profits à différentes parties prenantes. La nouvelle loi sur les mines réduit la durée maximale des concessions de 50 à 30 ans, et peut permettre aux autorités d'annuler des concessions si aucun travail est effectué dans un délai de deux ans. Osisko Développement suit la situation de près et continuera d'en évaluer l'impact sur ses actifs mexicains.

En août et novembre 2023, Osisko Développement a annoncé que son fonds de roulement ne sera pas suffisant pour répondre à ses obligations, engagements et dépenses prévues jusqu'à la période se terminant le 30 septembre 2024. La capacité d'Osisko Développement à poursuivre ses activités futures et à financer ses activités prévues dépend de la capacité de la direction à obtenir du financement supplémentaire à l'avenir, ce qui pourrait se faire de différentes façons incluant, sans s'y limiter, une combinaison de vente d'investissements de son portefeuille existant, de financement de projet par emprunt, de financement par entente d'écoulement ou de redevance, ou encore d'autres alternatives faisant appel aux marchés financiers. L'incapacité d'obtenir d'autre financement dans l'avenir pourrait avoir un impact et/ou restreindre les activités planifiées d'Osisko Développement et pourrait entraîner, sans s'y limiter, la suspension de certaines activités de développement et la cession de certains placements afin de générer des liquidités. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour Osisko Développement. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir de nouveau financement, Osisko Développement pourrait être incapable de poursuivre ses activités.

En 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 64,5 millions de dollars sur ses placements dans Osisko Développement. La dépréciation découle, entre autres choses, de l'importante baisse du cours de l'action d'Osisko Développement, de la détérioration des conditions du marché et du sentiment négatif généralisé envers les sociétés d'exploration et de développement. La Société a estimé la valeur recouvrable de son placement à 115,7 millions de dollars, en utilisant un modèle fondé sur la juste valeur diminuée des coûts de cession, en faisant référence au cours de l'action d'Osisko Développement sur des marchés actifs, ce qui est considéré comme une donnée de niveau 1. La Société a estimé le coût de cession en utilisant les escomptes et frais de transaction historiques pour des transactions similaires.

Le 31 décembre 2023, la Société a évalué s'il y avait des indices de dépréciation pour son flux Tintic (lequel inclut le gisement Trixie) et est arrivée à la conclusion qu'il y avait des indices de dépréciation et par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation. À la suite du test de dépréciation, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 23,5 millions de dollars à l'égard du flux Tintic. Le 31 décembre 2023, le flux Tintic a été ramené à sa valeur recouvrable, laquelle a été déterminée comme étant la valeur d'utilité, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. Les principales données d'évaluation utilisées étaient les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente de l'or issu du projet Tintic sur la durée de vie estimative de la mine, en fonction d'un prix moyen pour l'or de 1 870 \$ US l'once, d'un taux d'actualisation réel de 6,0 % et d'une pondération des probabilités des différents scénarios de production.

Au 31 décembre 2023, la Société détenait 33 333 366 actions ordinaires, correspondant à une participation de 39,6 % dans Osisko Développement (44,1 % au 31 décembre 2022). La Société continue d'exercer une influence notable sur Osisko Développement et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 1^{er} octobre 2022. Avant cette date, les actifs, les résultats d'exploitation et les activités d'Osisko Développement étaient consolidés.

Pour plus d'information, veuillez consulter les communiqués de presse et autres documents publics d'Osisko Développement disponibles sur www.sedarplus.ca et sur leur site Web (www.osiskodev.com).

Activités en matière de développement durable

En tant que fournisseur de capitaux, la Société joue un rôle important dans la promotion et le maintien de pratiques commerciales durables afin de maximiser la valeur à long terme pour l'ensemble des parties prenantes. La Société cherche continuellement des façons d'améliorer ses initiatives de développement durable, soit directement ou indirectement par le biais de ses partenaires miniers.

Tout au long de l'année 2022 et en 2023, la Société a progressé sur plusieurs fronts dans ses initiatives de développement durable. Osisko a conservé sa position en tête des palmarès de MSCI et Sustainalytics; elle a agrandi son conseil d'administration et en a augmenté la diversité grâce à la nomination de trois membres indépendants, Mme Edie Hofmeister, M. Robert Krčmarov et M. Norman MacDonald; elle a officiellement nommé Mme Heather Taylor au poste de vice-présidente, développement durable et communications afin de continuer à façonner et à développer les initiatives ESG; elle a annoncé de nouvelles transactions de redevances et de flux de grande qualité avec des partenaires miniers responsables, dont certaines comprenaient des engagements sociaux envers les communautés hôtes; elle a augmenté ses engagements en matière de dons de bienfaisance; et elle a maintenu son bilan de zéro incident lié à la santé et sécurité. De plus, Osisko a publié la troisième édition de son rapport de développement durable intitulé *Une croissance responsable*.

Suite à son élection au poste d'administratrice de la Société en 2022, et en raison de sa vaste expérience dans le secteur des questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »), Mme Edie Hofmeister a été nommée présidente du comité de l'environnement et du développement durable.

Au quatrième trimestre de 2022, Osisko a exercé son droit de participation de 20 % dans le projet de carbone bleu de la baie de Magdalena (« projet de la baie de Magdalena ») mené par Carbon Streaming Corporation (« Carbon Streaming »). Le projet de la baie de Magdalena est un projet de conservation d'une mangrove et d'habitats marins associés gérés par la Fundación MarVivo Mexico, A.C. et MarVivo Corporation. Le projet de la baie de Magdalena est situé dans la baie de Magdalena en Basse-Californie au Mexique, où l'on trouve une grande diversité de requins, de baleines et une variété d'autres espèces dont plusieurs sont inscrites sur la liste des espèces menacées. Une fois mis en œuvre, il devrait s'agir de l'un des plus grands projets de conservation de carbone bleu au monde. Le projet de la baie de Magdalena permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 25 millions de tonnes d'équivalent CO₂ sur les 30 ans de la durée de vie du projet et générer une quantité équivalente de crédits de carbone bleu. Dans le cadre de la transaction, Osisko s'est engagée à verser un financement de 1,2 million de dollars US en vue du développement du projet et recevra un flux de 40 000 crédits de carbone annuellement ou 4 % de la production annuelle. Le projet de la baie de Magdalena est présentement en développement et l'émission initiale de crédits est prévue en 2024.

En 2023, Osisko a contribué au financement de divers programmes dans le cadre des dons sociaux et communautaires de la Société. Des fonds ont été engagés auprès de la Fondation pour la recherche pédiatrique dont la mission est de financer la recherche pédiatrique au Canada dans le but de protéger, promouvoir et améliorer la santé et le bien-être des enfants et des jeunes. Les fonds seront alloués à une initiative visant à soutenir les jeunes Inuits dans leur développement personnel et professionnel au sein de leurs communautés au Nunavik (nord du Québec), en mettant l'accent sur la prévention du suicide par l'art. De plus, la Société a aidé à parrainer le programme *Every Student, Every Day*, par l'intermédiaire de l'initiative de bienfaisance *Victoria Gold Student Encouragement Society*, qui travaille avec la communauté pour sensibiliser et collecter des fonds afin d'augmenter la fréquentation scolaire dans tout le Yukon. La Société a également continué à soutenir la Fondation de l'Industrie minière canadienne pour l'Éducation, qui remet des bourses d'études depuis 1964 à des étudiants de premier cycle qui s'intéressent vivement à une carrière dans l'industrie minière.

En juin et août 2023, un groupe d'employés d'Osisko a fait du bénévolat auprès de la Maison Benoit Labre qui aspire à devenir un espace accueillant offrant du soutien, des ressources et des services essentiels aux populations les plus vulnérables de Montréal (Québec).

En septembre 2023, la Société a offert une formation aux employés d'Osisko afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension des politiques nouvellement mises en œuvre, notamment les politiques sur les droits de la personne, les ressources humaines, la santé et la sécurité, et la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. D'autres formations ont été offertes en décembre 2023 sur la diversité, l'équité et l'inclusion, afin d'accroître la sensibilisation et les connaissances dans toute l'organisation.

Dividendes et offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le tableau qui suit présente les détails des dividendes déclarés par la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022 :

Date de déclaration	Dividende par action	Date de fermeture des registres	Date de paiement	Dividendes à payer
	\$			\$
23 février 2023	0,055	31 mars 2023	14 avril 2023	10 160 000
10 mai 2023	0,060	30 juin 2023	14 juillet 2023	11 103 000
9 août 2023	0,060	29 septembre 2023	16 octobre 2023	11 109 000
8 novembre 2023	0,060	29 décembre 2023	15 janvier 2024	11 121 000
Année 2023	<u>0,235</u>			<u>43 493 000</u>
24 février 2022	0,055	31 mars 2022	14 avril 2022	10 167 000
12 mai 2022	0,055	30 juin 2022	15 juillet 2022	10 177 000
9 août 2022	0,055	30 septembre 2022	14 octobre 2022	10 109 000
9 novembre 2022	0,055	30 décembre 2022	16 janvier 2023	10 121 000
Année 2022	<u>0,220</u>			<u>40 574 000</u>

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société offre un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires des États-Unis de réinvestir leurs dividendes en trésorerie dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou de la NYSE, soit directement à partir des actions non émises de la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires non encore émises, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE sur les cinq séances en bourse précédant immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société.

Au 31 décembre 2023, les détenteurs de 12,7 millions d'actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au RRD, représentant des dividendes payables de 0,8 million de dollars. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, 140 405 actions ordinaires ont été émises par la Société dans le cadre du RRD, à un taux d'escompte de 3 % (118 639 actions ordinaires en 2022 à un taux d'escompte de 3 %). Le 15 janvier 2024, 42 011 actions ordinaires ont été émises dans le cadre du RRD à un taux d'escompte de 3 %.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En décembre 2023, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat »). Selon les termes du programme de rachat, Osisko peut acquérir, de temps à autre, jusqu'à 9 258 298 de ses actions ordinaires, conformément aux procédures d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la TSX. Les rachats en vertu du programme de rachat 2023 sont autorisés du 12 décembre 2023 jusqu'au 11 décembre 2024. Les achats quotidiens seront limités à 94 834 actions ordinaires, hormis les dispenses relatives aux achats en bloc.

Selon les termes du programme de rachat antérieur, Osisko était autorisée à acquérir jusqu'à 18 293 240 de ses actions ordinaires de temps à autre, du 12 décembre 2022 au 11 décembre 2023. Les achats quotidiens étaient limités à 81 963 actions ordinaires.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société n'a acheté aucune action ordinaire dans le cadre du programme de rachat. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a acheté, pour annulation, un total de 1,7 million d'actions ordinaires pour la somme de 22,1 millions de dollars (prix d'achat moyen par action de 13,06 \$).

Marché de l'or et des devises

Marché de l'or

L'année 2023 a été volatile et une année record pour le marché des métaux précieux alors que le prix de l'or a fait des gains solides. Le prix de l'or a grimpé de 15 % au cours d'une année qui a connu des variations passant de prix planchers de près de 1 800 \$ US l'once à un sommet intrajournalier record de près de 2 150 \$ US l'once au début de décembre. Le prix moyen de l'or pour 2023 était de 1 941 \$ US l'once comparativement à 1 800 \$ US l'once en 2022.

Le prix de l'or a aussi été volatil au quatrième trimestre de 2023, affichant une moyenne de 1 971 \$ US l'once pour le quatrième trimestre, soit le deuxième prix moyen trimestriel le plus élevé en dollars nominaux. Les prix ont fluctué à l'intérieur d'une fourchette de variation de 259 \$ US au quatrième trimestre de 2023 et le prix de l'or à la clôture au 29 décembre 2023 était de 2 078 \$ US, en hausse de 207 \$ US l'once comparativement au prix de clôture au 30 septembre 2023. Le prix moyen de l'or s'est établi à 1 971 \$ US l'once au quatrième trimestre de 2023, comparativement à 1 726 \$ US l'once au quatrième trimestre de 2022.

Le prix historique est présenté ci-dessous :

(\$ US/once d'or)	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2023	2 078 \$	1 811 \$	1 941 \$	2 078 \$
2022	2 039	1 629	1 800	1 812
2021	1 943	1 684	1 799	1 820
2020	2 067	1 474	1 770	1 888
2019	1 545	1 270	1 393	1 515

Le prix de l'or en dollars canadiens s'est établi à 2 686 \$ l'once au quatrième trimestre de 2023 comparativement à 2 345 \$ l'once au quatrième trimestre de 2022. Le prix de l'or a clôturé le quatrième trimestre de 2023 à 2 749 \$ l'once, comparativement à 2 455 \$ l'once à la fin de 2022.

Devise

La valeur du dollar canadien a varié entre 1,3128 et 1,3875 en 2023 pour atteindre un prix moyen de 1,3497 en 2023 comparativement à 1,3544 en 2022. La valeur du dollar canadien a varié entre 1,3205 et 1,3875 au quatrième trimestre de 2023 pour clôturer à 1,3226 comparativement à 1,3520 au 30 septembre 2022 et 1,3544 au 31 décembre 2022. La valeur moyenne du dollar canadien était de 1,3624 au quatrième trimestre de 2023, comparativement à 1,3578 au quatrième trimestre de 2022. La Banque du Canada a augmenté le taux du financement à un jour à trois reprises en 2023 pour une hausse totale de 75 points de base pour arriver à 5,00 % en juillet, son plus haut niveau en 22 ans.

Le taux de change pour le dollar américain versus le dollar canadien est indiqué ci-dessous :

	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2023	1,3875	1,3128	1,3497	1,3226
2022	1,3856	1,2451	1,3013	1,3544
2021	1,2942	1,2040	1,2535	1,2678
2020	1,4496	1,2718	1,3415	1,2732
2019	1,3600	1,2988	1,3269	1,2988

Principales informations financières

(en milliers de dollars, à l'exception des nombres d'onces et des montants par once et par action) ⁽¹⁾

	2023	2022	2021
	\$	\$	\$
Produits	247 320	217 809	224 877
Coût des ventes	(16 646)	(16 076)	(37 646)
Épuisement	(56 393)	(51 355)	(48 361)
Bénéfice brut	174 281	150 378	138 870
Dépréciation des droits de redevances et de flux	47 619	1 818	2 938
Bénéfice d'exploitation	87 654	122 969	112 154
(Perte nette) bénéfice net des activités poursuivies	(48 343)	85 285	76 627
Perte nette des activités abandonnées ⁽²⁾	-	(268 475)	(133 302)
Perte nette	(48 343)	(183 190)	(56 675)
(Perte nette) bénéfice net par action des activités poursuivies ⁽³⁾			
De base et dilué(e)	(0,26)	0,47	0,46
Total des actifs	1 965 987	1 996 301	2 370 622
Total de la dette à long terme	191 879	147 950	410 435
Prix de vente moyen de l'or (par once vendue)			
En \$ CA ⁽⁴⁾	2 624	2 345	2 261
En \$ US	1 943	1 799	1 808
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	187 027	175 063	153 219
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation abandonnées	-	(65 116)	(47 124)
Flux de trésorerie d'exploitation	187 027	109 947	106 095
Dividende par action ordinaire	0,235	0,22	0,21
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (<i>en milliers</i>)			
De base	185 226	179 095	167 628
Dilué	185 226	179 350	167 628

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux Normes comptables IFRS.

(2) La perte nette des activités abandonnées est liée aux activités d'Osisko Développement. Se reporter à la rubrique *Base d'établissement des états financiers consolidés* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails.

(3) Attribuable aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée.

(4) Aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

Survol des résultats financiers

Sommaire des résultats financiers – Exercice 2023

- Produits provenant des redevances et des flux de 247,3 millions de dollars comparativement à 217,8 millions de dollars en 2022;
- Bénéfice brut de 174,3 millions de dollars, comparativement à 150,4 millions de dollars en 2022;
- Bénéfice d'exploitation de 87,7 millions de dollars comparativement à 123,0 millions de dollars en 2022;
- Perte nette des activités poursuivies de 48,3 millions de dollars ou 0,26 \$ par action de base comparativement à un bénéfice net de 85,3 millions de dollars ou 0,47 \$ par action de base en 2022;
- Bénéfice ajusté⁴ de 100,1 millions de dollars ou 0,54 \$ par action de base⁴ comparativement à 87,3 millions de dollars ou 0,48 \$ par action de base en 2022; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de 187,0 millions de dollars, comparativement à 175,1 millions de dollars en 2022.

Les produits tirés de redevances et de flux ont augmenté à 247,3 millions de dollars en 2023 comparativement à 217,8 millions de dollars en 2022, principalement en raison des prix des métaux plus élevés et des livraisons et des paiements plus importants en vertu des ententes de redevances et de flux.

Le bénéfice brut a atteint 174,3 millions de dollars en 2023 comparativement à 150,4 millions de dollars en 2022. Le coût des ventes a légèrement augmenté en raison des livraisons plus importantes et l'épuisement a augmenté de 51,4 millions de dollars en 2022 à 56,4 millions de dollars en 2023, reflétant la répartition des ventes et les livraisons accrues.

Les charges G&A ont grimpé de 20,2 millions de dollars en 2022 à 32,8 millions de dollars en 2023, principalement en raison d'une charge de 5,5 millions de dollars pour des indemnités de départ pour des hauts dirigeants, ainsi que des honoraires professionnels supplémentaires, des charges de rémunération plus élevées et une augmentation de la rémunération fondée sur des actions. L'augmentation de la rémunération s'explique en grande partie par l'ajout d'un vice-président et d'un membre au conseil d'administration en 2023 et de la provision accrue pour les primes annuelles. La hausse de la rémunération fondée sur des actions découle principalement des paiements moins élevés en 2022 par rapport à 2023, de même qu'à l'ajout d'un vice-président et d'un membre au conseil d'administration.

Les frais de développement des affaires ont augmenté, passant de 5,4 millions de dollars en 2022 à 6,2 millions de dollars en 2023, principalement en raison de la provision accrue pour les primes annuelles et de l'augmentation de la rémunération fondée sur des actions en raison des octrois moins importants en 2022 comparativement à 2023.

En 2023, la Société a subi une perte nette des activités poursuivies de 48,3 millions de dollars, comparativement à un bénéfice net de 85,3 millions de dollars en 2022, principalement en raison des charges de dépréciation de 47,6 millions de dollars sur des droits de redevances et de flux (principalement les charges de dépréciation de 23,5 millions de dollars à l'égard du flux Tintic et de 15,1 millions de dollars à l'égard du flux diamantifère Renard), une provision pour pertes de crédit attendues sur placements et une radiation totalisant 37,5 millions de dollars (relatives à des prêts consentis à Stornoway) et une charge de dépréciation sur des placements dans des entreprises associées de 64,8 millions de dollars (incluant 64,5 millions de dollars sur le placement dans Osisko Développement), des charges G&A plus élevées, une perte nette sur placements et un gain de change plus faible, en partie compensés par la quote-part du résultat d'une entreprise associée et des charges d'impôts sur le résultat plus faibles.

Le bénéfice ajusté était de 100,1 millions de dollars en 2023 comparativement à 87,3 millions de dollars en 2022, principalement en raison du bénéfice brut plus élevé et des charges financières plus faibles, en partie contrebalancés par les charges G&A plus élevées et les produits d'intérêts plus bas. Des détails sur le bénéfice ajusté sont fournis à la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies en 2023 étaient de 187,0 millions de dollars comparativement à 175,1 millions de dollars en 2022. L'augmentation reflète principalement les produits plus élevés, en partie contrebalancée par des charges G&A plus élevées.

⁴ « Bénéfice ajusté » et « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

États consolidés des résultats

Le tableau suivant présente un résumé de l'état consolidé des résultats pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022 (en milliers de dollars, sauf les montants par action) :

		2023	2022
		\$	\$
Produits	(a)	247 320	217 809
Coût des ventes	(b)	(16 646)	(16 076)
Épuisement	(c)	(56 393)	(51 355)
Bénéfice brut	(d)	174 281	150 378
Autres charges d'exploitation			
Générales et administratives	(e)	(32 829)	(20 216)
Développement des affaires	(f)	(6 179)	(5 375)
Dépréciation des droits de redevances et de flux	(g)	(47 619)	(1 818)
Bénéfice d'exploitation		87 654	122 969
Autres charges, montant net	(h)	(122 740)	(9 846)
(Perte) bénéfice avant les impôts sur le résultat		(35 086)	113 123
Charge d'impôts sur le résultat	(i)	(13 257)	(27 838)
(Perte nette) bénéfice net des activités poursuivies		(48 343)	85 285
Perte nette des activités abandonnées	(j)	-	(268 475)
Perte nette		(48 343)	(183 190)
Perte nette attribuable aux :			
Actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée		(48 343)	(118 754)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	(64 436)
(Perte nette) bénéfice net par action des activités poursuivies			
De base		(0,26)	0,47
Perte nette par action attribuable aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée			
De base		(0,26)	(0,66)

(a) Les produits se présentent comme suit :

	2023			2022		
	Prix de vente moyen par once / carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen par once / carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	2 624	54 278	142 410	2 345	55 085	129 918
Argent vendu	31	1 900 444	59 641	28	1 422 006	39 629
Diamants vendus ⁽ⁱ⁾	132	189 036	25 201	163	181 812	29 863
Autres (payés en trésorerie)	-	-	20 068	-	-	18 399
			<u>247 320</u>			<u>217 809</u>

(i) En 2023, les diamants ont été vendus par un agent pour Osisko à un prix de vente combiné de 132 \$ (98 \$ US) par carat (163 \$ ou 125 \$ US par carat en 2022).

L'augmentation du nombre d'onces d'argent vendues en 2023 reflète principalement les livraisons plus importantes en vertu des ententes de flux existantes, ainsi que l'acquisition du flux argentifère CSA, dont la date d'effet était le 1^{er} février 2023.

- (b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux et des diamants en vertu des ententes de flux, ainsi que des redevances gouvernementales et des frais d'affinage, d'assurance, de transport et autres coûts liés aux métaux reçus en vertu des ententes de redevances. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, le coût des ventes s'est élevé à 16,6 millions de dollars, comparativement à 16,1 millions de dollars. L'augmentation en 2023 est principalement attribuable à la hausse des livraisons en vertu des ententes de flux.
- (c) Les redevances, flux et autres intérêts sont épuisés selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes connexes. Les charges d'épuisement en 2023 se sont élevées à 56,4 millions de dollars comparativement à 51,4 millions de dollars en 2022. L'augmentation en 2023 est principalement le résultat de la répartition des ventes et de la hausse des livraisons.
- (d) La répartition de la marge monétaire⁵ et du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	2023	2022
	\$	\$
<u>Redevances</u>		
Produits	160 430	144 066
Diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement)	(511)	(1 055)
Marge monétaire (en dollars)	159 919	143 011
Épuisement	(24 017)	(27 362)
Bénéfice brut	135 902	115 649
<u>Ententes de flux</u>		
Produits	86 890	73 743
Diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement)	(16 135)	(15 021)
Marge monétaire (en dollars)	70 755	58 722
Épuisement	(32 376)	(23 993)
Bénéfice brut	38 379	34 729
<u>Droits de redevances et de flux</u>		
Marge monétaire totale (en dollars)	230 674	201 733
Divisé par le total des produits	247 320	217 809
Marge monétaire (en pourcentage des produits)	93,3 %	92,6 %
Total – Bénéfice brut	174 281	150 378

- (e) Les charges G&A ont augmenté en 2023, principalement en raison d'une charge pour des indemnités de départ, de l'inflation générale des honoraires professionnels, et d'une augmentation de la rémunération et de la rémunération fondée sur des actions. L'augmentation de la rémunération s'explique en grande partie par l'ajout d'un vice-président et d'un membre au conseil d'administration en 2023 et de la provision accrue pour les primes annuelles. La hausse de la rémunération fondée sur des actions découle principalement des paiements moins élevés en 2022 par rapport à 2023, de même qu'à l'ajout d'un vice-président et d'un membre au conseil d'administration.
- (f) Les frais de développement des affaires ont augmenté, passant de 5,4 millions de dollars en 2022 à 6,2 millions de dollars en 2023, principalement en raison de la provision accrue pour les primes annuelles et de l'augmentation de la rémunération fondée sur des actions en raison des paiements moins importants en 2022 comparativement à 2023.
- (g) En 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 23,5 millions de dollars à l'égard du flux Tintic et 15,1 millions de dollars à l'égard du flux diamantifère Renard (se reporter à la rubrique *Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts* pour de plus amples détails). La Société a aussi radié des redevances à l'égard desquelles les droits de redevances ont été perdus et des redevances à l'égard desquelles la Société ne s'attend pas à recevoir un produit net suffisant pour couvrir la valeur comptable nette résiduelle.
- (h) Les autres charges nettes de 122,7 millions de dollars en 2023 comprennent des charges financières de 18,9 millions de dollars, une perte nette sur placements de 55,7 millions de dollars (laquelle inclut une perte hors trésorerie à la cession réputée d'une entreprise associée de 3,1 millions de dollars, une perte nette à la cession d'une entreprise associée de 7,4 millions de dollars, une variation de la juste valeur d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net de 13,2 millions de dollars, une provision pour pertes de crédit attendues et une radiation liées à d'autres placements d'un montant total de 37,5 millions de dollars (se reporter à la rubrique *Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts* pour de plus amples détails) et une charge de dépréciation sur les placements dans des entreprises associées de 64,8 millions de dollars (incluant 64,5 millions de dollars sur le placement dans Osisko Développement), en partie compensées par un gain net suivant la dilution de placements dans des entreprises associées de 4,8 millions de dollars), un montant de 7,9 millions de dollars qui représente

⁵ La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS et sans définition standard selon les Normes comptables IFRS. Elle est calculée en déduisant le coût des ventes (net de l'épuisement) des produits. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

la quote-part nette du résultat d'entreprises associées (ce qui inclut le gain réalisé par une entreprise associée à la vente d'une propriété), un produit d'intérêt de 6,8 millions de dollars et un gain de change de 1,6 million de dollars.

Les autres charges nettes de 9,8 millions de dollars en 2022 comprennent des charges financières de 22,3 millions de dollars, une perte nette sur placements de 15,6 millions de dollars (incluant une diminution de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net de 16,8 millions de dollars), et un montant de 1,9 million de dollars qui représente la quote-part du résultat d'entreprises associées, en partie compensés par un gain de change de 20,1 millions de dollars et un produit d'intérêt de 9,8 millions de dollars.

- (i) Le taux d'imposition effectif se rapportant aux activités poursuivies est de (37,8 %) en 2023, comparativement à 24,6 % en 2022. Le taux d'imposition statutaire est de 26,5 % en 2023 et 2022. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont les autres produits non imposables, les autres charges non déductibles, les charges de dépréciation non déductibles, les autres charges non déductibles et les revenus imposables à un taux plus bas. Des impôts de 2,6 millions de dollars ont été payés en 2023, comparativement à 1,2 million de dollars en 2022. Les impôts versés correspondaient aux impôts sur les redevances gagnées dans des juridictions étrangères.
- (j) La perte nette des activités abandonnées est liée aux activités d'Osisko Développement. Se reporter à la rubrique *Base d'établissement des états financiers consolidés* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails.

Liquidités et sources de financement en capital

Au 31 décembre 2023, la situation de trésorerie de la Société s'élevait à 67,7 millions de dollars, comparativement à 90,5 millions de dollars au 31 décembre 2022.

Les variations importantes des liquidités et des sources de financement en capital pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 sont expliquées à la rubrique *Flux de trésorerie* du présent rapport de gestion.

Facilité de crédit

Un montant total de 550,0 millions de dollars est disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable (la « facilité »), en plus d'une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 200,0 millions de dollars.

La date d'échéance de la facilité est le 29 septembre 2026. La prolongation annuelle de la facilité et la marge non engagée restent sujettes à l'acceptation des prêteurs. La facilité doit être utilisée aux fins générales de la Société et pour des investissements dans l'industrie minière, notamment pour l'acquisition de redevances, d'ententes de flux de métaux et d'autres intérêts. La facilité est garantie par les actifs de la Société.

La facilité est assortie de frais d'attente. Les fonds tirés portent intérêt au taux de base, au taux préférentiel ou au taux de financement à un jour garanti (« SOFR »), majoré d'un certain pourcentage selon le ratio d'endettement de la Société. Au 31 décembre 2023, le taux d'intérêt effectif sur le solde prélevé était de 7,1 %, incluant la marge applicable.

La facilité comprend des clauses qui exigent que la Société maintienne certains ratios financiers, y compris les ratios d'endettement, et qu'elle réponde à certaines exigences non financières. Au 31 décembre 2023, tous les ratios et les exigences étaient respectés.

Flux de trésorerie

Le tableau suivant résume les activités liées aux flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022 (en milliers de dollars) :

	2023	2022
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies		
Exploitation	188 912	178 294
Éléments du fonds de roulement	(1 885)	(3 231)
Activités d'exploitation	187 027	175 063
Activités d'investissement	(219 836)	(133 739)
Activités de financement	14 310	(26 596)
Variation de la trésorerie liée aux activités poursuivies	(18 499)	14 728
Variation de la trésorerie liée aux activités abandonnées	-	65 733
Sortie de trésorerie à la déconsolidation d'Osisko Développement	-	(133 138)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	(4 328)	27 527
Diminution de la trésorerie	(22 827)	(25 150)
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	90 548	115 698
Trésorerie au 31 décembre	67 721	90 548

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies en 2023 se sont élevés à 187,0 millions de dollars, comparativement à 175,1 millions de dollars en 2022. L'augmentation reflète principalement les produits plus élevés, en partie contrebalancés par les charges G&A et les charges financières plus élevées.

Activités d'investissement

Pour l'exercice 2023, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement poursuivies se sont élevés à 219,8 millions de dollars comparativement à 266,9 millions de dollars en 2022 (net des sorties de trésorerie découlant de la déconsolidation d'Osisko Développement de 133,1 millions de dollars).

En 2023, Osisko a investi un total de 291,1 millions de dollars pour acquérir des redevances et des flux, incluant 150,0 millions de dollars US (198,8 millions de dollars) pour acquérir le flux argentifère CSA et le flux cuprifère CSA, 35,0 millions de dollars US (48,4 millions de dollars) pour acquérir la redevance NSR Namdini, 15,0 millions de dollars US (19,9 millions de dollars) pour acquérir les redevances NSR cuprifère et aurifère Costa Fuego et 10,3 millions de dollars US (13,6 millions de dollars) pour modifier son flux argentifère Gibraltar. Parallèlement à l'acquisition du flux argentifère CSA et du flux cuprifère CSA, Osisko a investi 40,0 millions de dollars US (53,0 millions de dollars) en actions de Metals Acquisition dans le cadre d'un financement en actions concomitant. Osisko a aussi acquis des billets à recevoir de 6,2 millions de dollars US (8,4 millions de dollars) (présentés dans les placements à court terme aux bilans consolidés) et a généré un produit net de 133,0 millions de dollars de la cession de placements, incluant la vente du placement en capitaux propres dans Minière Osisko pour un produit net de 127,9 millions de dollars.

En 2022, Osisko a acquis des droits de redevances et de flux d'un montant de 151,7 millions de dollars, incluant 50,0 millions de dollars US (67,2 millions de dollars) pour une redevance NSR couvrant l'ensemble de la propriété Cascabel de 4 979 hectares, incluant le projet Alpala, 15,5 millions de dollars US (20,3 millions de dollars) pour une redevance NSR sur le projet cuprifère Marimaca et 27,5 millions de dollars pour un flux de métaux sur la propriété Tintic (lequel est exclu des activités poursuivies à l'état consolidé des flux de trésorerie puisque l'acquisition, par Osisko Bermuda, a été clôturée avant la déconsolidation d'Osisko Développement). Osisko a également acquis des placements d'un montant de 12,5 millions de dollars et a reçu un produit de 3,0 millions de dollars provenant du remboursement d'un effet à recevoir.

Activités de financement

Pour l'exercice 2023, les flux de trésorerie générés par les activités de financement poursuivies s'élevaient à 14,3 millions de dollars, comparativement à des flux de trésorerie de 26,6 millions de dollars utilisés dans le cadre des activités de financement en 2022.

En 2023, Osisko a retiré 255,2 millions de dollars de sa facilité de crédit renouvelable pour financer l'acquisition de droits d'ententes de flux, en plus de rembourser un montant total de 207,5 millions de dollars durant la même période. La Société a aussi versé 39,9 millions de dollars en dividendes et 4,9 millions de dollars en retenues d'impôts suivant le règlement d'unités d'action différées et avec restrictions. Osisko a reçu le produit de l'exercice d'options d'achat d'actions et du régime d'achat d'actions pour 12,8 millions de dollars au cours de la même période.

En 2022, Osisko a complété une offre publique par voie de prise ferme de 18,6 millions d'actions ordinaires au prix de 13,45 \$ US l'action ordinaire pour un produit brut global de 250,2 millions de dollars US (312,0 millions de dollars). Les frais de transaction payés se sont élevés à 13,9 millions de dollars, en incluant la commission de 4 % payée aux preneurs fermes. Osisko a également versé 37,9 millions de dollars en dividendes et a remboursé en avril 2022 les sommes empruntées en vertu de la facilité de crédit renouvelable pour un total de 113,1 millions de dollars. En décembre 2022, Osisko a remboursé ses débentures convertibles pour un montant de 300,0 millions de dollars, en utilisant 150,0 millions de dollars de son solde de liquidités et en prélevant 150,0 millions de dollars sur sa facilité de crédit pour le montant résiduel (147,8 millions de dollars, après déduction de l'escompte sur les acceptations bancaires). Osisko a aussi acquis des actions ordinaires dans le cadre de son programme de rachat pour la somme de 22,1 millions de dollars et a reçu le produit de l'exercice d'options d'achat d'actions et du régime d'achat d'actions pour 4,4 millions de dollars.

Activités abandonnées

En 2022, les activités abandonnées ont généré des flux de trésorerie de 65,7 millions de dollars, incluant 245,8 millions de dollars générés dans le cadre des activités de financement, en partie contrebalancés par des flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'exploitation de 65,1 millions de dollars et des flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement de 115,0 millions de dollars. La trésorerie générée par les activités de financement provenait d'un placement privé par voie de prise ferme et d'un placement privé sans intermédiaire par Osisko Développement. Les activités d'investissement réalisées par Osisko Développement avant la déconsolidation le 30 septembre 2022 étaient principalement liées à l'acquisition de Tintic Consolidated Metals LLC et à des investissements dans des intérêts miniers et des immobilisations corporelles sur la propriété aurifère Cariboo et le projet aurifère San Antonio.

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée ⁽¹⁾ pour les huit derniers trimestres financiers est présentée ci-dessous : (en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

	2023				2022			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
OEO ⁽²⁾	23 275	23 292	24 465	23 111	25 023	23 850	22 243	18 251
Trésorerie	67 721	70 754	70 033	119 084	90 548	300 542	449 283	449 450
Total des actifs	1 965 987	2 176 118	2 191 128	2 008 740	1 996 301	2 135 607	2 923 434	2 892 715
Total de la dette à long terme	191 879	315 390	319 650	134 370	147 950	298 232	305 236	414 361
Capitaux propres	1 650 498	1 737 560	1 748 097	1 759 062	1 737 211	1 727 376	2 375 745	2 086 419
Produits ⁽³⁾	65 164	62 069	60 500	59 587	61 914	53 661	51 545	50 689
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation ⁽³⁾	50 721	43 464	47 392	45 450	48 524	51 067	34 965	40 507
Dépréciation d'actifs, déduction faite des impôts ⁽³⁾	88 000	27 906	21 227	271	3 000	275	384	520
(Perte nette) bénéfice net ⁽³⁾	(67 153)	(19 999)	17 961	20 848	22 408	28 014	18 059	16 804
(Perte nette) bénéfice net par action de base et dilué(e) ⁽³⁾	(0,36)	(0,11)	0,10	0,11	0,12	0,15	0,10	0,10
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)								
- De base	185 543	185 516	185 302	184 719	184 265	184 839	185 316	166 926
- Dilué	185 543	185 516	186 267	185 443	184 682	185 850	185 630	167 278
Cours des actions à la clôture à la TSX	18,91	15,95	20,36	21,36	16,32	14,07	12,98	16,49
Cours des actions à la clôture à la NYSE	14,28	11,75	15,10	15,82	12,07	10,10	10,10	13,19
Prix de l'or (moyen en \$ US)	1 971	1 928	1 976	1 890	1 727	1 729	1 871	1 877
Taux de change à la clôture ⁽⁴⁾ (\$ US / \$ CA)	1,3624	1,3520	1,3428	1,3533	1,3544	1,3707	1,2886	1,2496

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux Normes comptables IFRS.

(2) Excluant les OEO découlant du flux diamantifère Renard au premier trimestre de 2022.

(3) Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer à la présentation actuelle en un seul secteur d'exploitation et des activités abandonnées (se reporter à la rubrique *Base d'établissement des états financiers consolidés* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails). Les données présentées se rapportent uniquement aux activités poursuivies.

(4) Taux quotidien à la Banque du Canada.

Au quatrième trimestre de 2023, la Société a vendu son placement en capitaux propres dans Minière Osisko pour un produit net de 127,9 millions de dollars et a utilisé les fonds pour rembourser une partie de sa facilité de crédit renouvelable. La Société a aussi comptabilisé des charges de dépréciation de 23,5 millions de dollars sur le flux Tintic et de 64,5 millions de dollars sur le placement en capitaux propres dans Osisko Développement.

Au deuxième trimestre de 2023, la Société, par l'entremise d'Osisko Bermuda, a acquis des flux argentifère et cuprifère sur la mine CSA pour 150,0 millions de dollars US (198,8 millions de dollars) et des actions ordinaires de Metals Acquisition, qui a acquis la mine CSA, pour 40,0 millions de dollars US (50,0 millions de dollars). La transaction a été financée à l'aide de liquidités disponibles (à hauteur d'environ 30 %) et d'un prélèvement de la facilité de crédit renouvelable.

Au cours du quatrième trimestre de 2022, Osisko a remboursé ses débentures convertibles pour un montant de 300,0 millions de dollars, en utilisant 150,0 millions de dollars de son solde de liquidités et en prélevant le solde sur sa facilité de crédit. Au cours du troisième trimestre de 2022, Osisko a déconsolidé Osisko Développement. Se reporter à la rubrique *Base d'établissement des états financiers consolidés* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails.

Résultats du quatrième trimestre

Sommaire des résultats financiers

- Produits provenant des redevances et des flux de 65,2 millions de dollars comparativement à 61,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022;
- Bénéfice brut de 48,1 millions de dollars comparativement à 43,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022;
- Bénéfice d'exploitation de 15,0 millions de dollars comparativement à 34,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022;
- Perte nette de 67,2 millions de dollars ou 0,36 \$ par action de base comparativement à un bénéfice net de 22,4 millions de dollars ou 0,12 \$ par action de base au quatrième trimestre de 2022;
- Bénéfice ajusté⁶ de 29,4 millions de dollars ou 0,16 \$ par action de base⁶, comparativement à 30,1 millions de dollars ou 0,16 \$ par action de base au quatrième trimestre de 2022; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de 50,7 millions de dollars, comparativement à 48,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022.

Les produits tirés de redevances et de flux ont grimpé à 65,2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, comparativement à 61,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022, principalement en raison des prix des métaux plus élevés.

Le bénéfice brut a atteint 48,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, comparativement à 43,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022. Le coût des ventes et l'épuisement ont légèrement diminué en raison principalement de la répartition des ventes tirées de redevances et de flux.

Les charges G&A ont augmenté de 5,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022 à 7,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, principalement en raison des honoraires professionnels supplémentaires et des charges de rémunération plus élevées. L'augmentation de la rémunération s'explique en grande partie par l'ajout d'un vice-président et d'un membre au conseil d'administration en 2023 et de la provision accrue pour les primes annuelles.

Les frais de développement des affaires ont augmenté à 2,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023 de 1,5 million de dollars au quatrième trimestre de 2022, principalement en raison de la provision accrue pour les primes annuelles.

Au quatrième trimestre de 2023, la Société a subi une perte nette des activités poursuivies de 67,2 millions de dollars, comparativement à un bénéfice net de 22,4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022, principalement en raison d'une charge de dépréciation sur son flux Tintic de 23,5 millions de dollars et d'une charge de dépréciation sur ses placements dans des entreprises associées de 64,5 millions de dollars (en lien avec Osisko Développement), un gain de change, une diminution de la quote-part de la perte d'entreprises associées et de la charge d'impôts, en partie contrebalancés par des charges G&A plus élevées, une perte nette sur placements, des charges financières plus élevées et des produits d'intérêts plus bas.

6 « Bénéfice ajusté » et « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Le bénéfice ajusté était de 29,4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, comparativement à 30,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022, principalement en raison des produits d'intérêt plus bas et des charges G&A plus élevées, en partie compensés par le bénéfice brut plus élevé. Des détails sur le bénéfice ajusté sont fournis à la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies au quatrième trimestre de 2023 étaient de 50,7 millions de dollars, comparativement à 48,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022. L'augmentation reflète principalement les produits plus élevés, en partie contrebalancés par les charges G&A et les charges financières plus élevées et les produits d'intérêts plus bas.

États consolidés des résultats

Le tableau suivant présente un résumé des états consolidés des résultats pour les trois mois terminés les 31 décembre 2023 et 2022 (en milliers de dollars, sauf les montants par action) :

		Trois mois terminés les 31 décembre	
		2023	2022
		\$	\$
Produits	(a)	65 164	61 914
Coût des ventes	(b)	(4 008)	(4 732)
Épuisement	(c)	(13 037)	(14 045)
Bénéfice brut	(d)	48 119	43 137
Autres charges d'exploitation			
Générales et administratives	(e)	(7 615)	(5 254)
Développement des affaires	(f)	(2 049)	(1 491)
Dépréciation des droits de redevance	(g)	(23 500)	(1 818)
Bénéfice d'exploitation		14 955	34 574
Autres charges, montant net	(h)	(78 450)	(8 959)
(Perte) bénéfice avant les impôts sur le résultat		(63 495)	25 615
Charge d'impôts sur le résultat	(i)	(3 658)	(3 207)
(Perte nette) bénéfice net		(67 153)	22 408
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée		(67 153)	22 408
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
(Perte nette) bénéfice net par action attribuable aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée			
De base		(0,36)	0,12

(a) Les produits se présentent comme suit :

	Trois mois terminés les 31 décembre					
	2023			2022		
	Prix de vente moyen par once / carat (\$)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen par once / carat (\$)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	2 687	14 820	39 827	2 361	16 019	37 823
Argent vendu	32	444 063	14 356	29	378 250	10 991
Diamants vendus ⁽ⁱ⁾	114	53 276	6 131	152	52 508	8 022
Autres (payés en trésorerie)	-	-	4 850	-	-	5 078
			65 164			61 914

(i) Les diamants ont été vendus par un agent pour Osisko à un prix de vente combiné de 114 \$ (86 \$ US) par carat au quatrième trimestre de 2023 (152 \$ ou 112 \$ US par carat au quatrième trimestre de 2022).

La diminution du nombre d'onces d'or vendues au quatrième trimestre de 2023 est attribuable aux stocks de minerai empilé à San Antonio qui ont été traités par Osisko Développement en 2022 et qui ont livré 1 182 onces en vertu de l'entente de flux au quatrième trimestre de 2022 (les stocks de minerai empilé ont été entièrement épuisés au premier semestre de 2023). L'augmentation du nombre d'onces d'argent vendues au quatrième trimestre de 2023 est principalement le résultat de l'acquisition du flux argentifère CSA.

- (b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux et des diamants en vertu des ententes de flux, ainsi que des redevances gouvernementales et des frais d'affinage, d'assurance, de transport et autres coûts liés aux métaux reçus en vertu des ententes de redevances. La diminution au quatrième trimestre de 2023 est principalement le résultat de la répartition des ventes.
- (c) Les redevances, flux et autres intérêts sont épuisés selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes connexes. Les charges d'épuisement pour le quatrième trimestre de 2023 s'élevaient à 13,0 millions de dollars comparativement à 14,0 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2022. La diminution au quatrième trimestre de 2023 est principalement le résultat de la répartition des ventes.
- (d) La répartition de la marge monétaire⁷ et du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés les 31 décembre	
	2023	2022
	\$	\$
Redevances		
Produits	44 519	40 038
Diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement)	22	(283)
Marge monétaire (en dollars)	44 541	39 755
Épuisement	(5 587)	(6 993)
Bénéfice brut	38 954	32 762
Ententes de flux		
Produits	20 645	21 876
Diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement)	(4 030)	(4 449)
Marge monétaire (en dollars)	16 615	17 427
Épuisement	(7 450)	(7 052)
Bénéfice brut	9 165	10 375
Droits de redevances et de flux		
Marge monétaire totale (en dollars)	61 156	57 182
Divisé par le total des produits	65 164	61 914
Marge monétaire (en pourcentage des produits)	93,8 %	92,4 %
Total – Bénéfice brut	48 119	43 137

⁷ La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Elle est calculée en déduisant le coût des ventes des produits. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

- (e) Les charges G&A ont augmenté au quatrième trimestre de 2023, principalement en raison des honoraires professionnels supplémentaires et des charges de rémunération plus élevées. L'augmentation de la rémunération s'explique en grande partie par l'ajout d'un vice-président et d'un membre au conseil d'administration en 2023 et de la provision accrue pour les primes annuelles.
- (f) Les frais de développement des affaires ont augmenté au quatrième trimestre de 2023, principalement en raison de la provision accrue pour les primes annuelles.
- (g) Au quatrième trimestre de 2023, la Société avait enregistré un bénéfice d'exploitation de 23,5 millions de dollars.
- (h) Les autres charges nettes de 78,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023 comprennent des charges financières de 6,5 millions de dollars, une charge de dépréciation de 64,5 millions de dollars sur son placement dans une entreprise associée (en lien avec Osisko Développement), une perte nette sur placements de 13,7 millions de dollars (laquelle inclut une perte nette à la cession d'une entreprise associée de 7,4 millions de dollars et une variation de la juste valeur de placements de 6,9 millions de dollars) et une quote-part de la perte d'entreprises associées de 0,3 million de dollars, en partie compensés par un gain de change de 5,1 millions de dollars et des produits d'intérêts de 1,5 million de dollars.

Les autres charges nettes de 9,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022 comprennent une perte de change de 2,9 millions de dollars, des charges financières de 5,4 millions de dollars, une perte nette sur placements de 2,2 millions de dollars, et un montant de 2,2 millions de dollars qui représente la quote-part du résultat d'entreprises associées, en partie compensés par un produit d'intérêt de 3,7 millions de dollars.

- (i) Le taux d'imposition effectif se rapportant aux activités poursuivies pour le quatrième trimestre de 2023 était de (5,8 %) comparativement à 12,5 % au quatrième trimestre de 2022. Le taux d'imposition statutaire était de 26,5 % en 2023 et 2022. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont les autres produits non imposables, les charges de dépréciation non déductibles, les autres charges non déductibles et les revenus imposables à un taux plus bas. Des impôts de 0,6 million de dollars ont été payés au quatrième trimestre de 2023 comparativement à un remboursement de 0,2 million de dollars reçu au quatrième trimestre de 2022; ces montants étaient reliés à des impôts sur des redevances gagnées à l'étranger.

Information sectorielle

Avant la déconsolidation d'Osisko Développement le 30 septembre 2022 (se reporter à la rubrique *Base d'établissement des états financiers consolidés* du présent rapport de gestion), le président et chef de la direction (le principal décideur opérationnel) organisait et gérait les activités en deux secteurs d'exploitation : (i) l'acquisition et la gestion de redevances sur métaux précieux et d'autres redevances, flux et autres intérêts et (ii) l'exploration, l'évaluation et le développement de projets miniers. Suivant la déconsolidation d'Osisko Développement et la cession réputée du secteur de l'exploration, de l'évaluation et du développement de projets miniers, le président et chef de la direction organise et gère les activités en un seul secteur, consistant en l'acquisition et la gestion de redevances sur métaux précieux et d'autres redevances, flux et autres intérêts. Tous les actifs, les passifs, les produits et les charges, ainsi que les flux de trésorerie liés aux activités poursuivies de la Société sont attribuables à cet unique secteur d'exploitation. Les tableaux suivants présentent l'information sectorielle pour cet unique secteur.

Produits géographiques

Les produits géographiques tirés de la vente de métaux et de diamants reçus ou acquis en vertu de redevances en nature, d'ententes de flux et autres intérêts sont déterminés selon l'emplacement des mines auxquelles se rapportent la redevance, le flux ou l'autre intérêt. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, les produits tirés des redevances, des ententes de flux et des autres intérêts proviennent des juridictions suivantes (en milliers de dollars) :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2023						
Redevances	158 562	1 428	154	286	-	160 430
Ententes de flux	34 580	31 236	10 259	-	10 815	86 890
	193 142	32 664	10 413	286	10 815	247 320
2022						
Redevances	140 488	1 257	69	2 252	-	144 066
Ententes de flux	39 701	23 948	892	-	9 202	73 743
	180 189	25 205	961	2 252	9 202	217 809

(i) 91 % des produits en Amérique du Nord ont été générés au Canada en 2023 (91 % en 2022).

En 2023, trois droits de redevance ou flux de métaux ont généré des produits de 146,3 millions de dollars (132,3 millions de dollars en 2022), ce qui représente 59 % des produits (61 % des produits en 2022), incluant un droit de redevance qui a généré des produits de 90,1 millions de dollars (78,8 millions de dollars en 2022). En 2023, les produits tirés des métaux précieux et des diamants représentaient 90 % et 10 % des produits, respectivement (85 % et 14 % des produits en 2022).

Actifs nets géographiques

Le tableau suivant résume les redevances, ententes de flux et autres intérêts par juridiction, aux 31 décembre 2023 et 2022, en fonction de l'emplacement des propriétés auxquelles les redevances, flux et autres intérêts se rapportent (en milliers de dollars) :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Asie	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2023							
Redevances	638 871	182 858	11 257	71 809	-	14 868	919 663
Ententes de flux	185 912	163 149	194 267	-	29 494	46 379	619 201
Ententes d'écoulement	-	-	9 348	-	4 899	-	14 247
	824 783	346 007	214 872	71 809	34 393	61 247	1 553 111
31 décembre 2022							
Redevances	664 985	157 552	17 345	24 228	-	14 965	879 075
Ententes de flux	225 517	177 853	-	-	30 203	51 017	484 590
Ententes d'écoulement	-	-	9 572	-	5 016	-	14 588
	890 502	335 405	26 917	24 228	35 219	65 982	1 378 253

(i) 80 % des intérêts nets en Amérique du Nord étaient situés au Canada au 31 décembre 2023 (81 % au 31 décembre 2022).

Transactions entre parties liées

Au 31 décembre 2023, des billets à recevoir d'entreprises associées de 6,2 millions de dollars US (8,2 millions de dollars) étaient inclus dans les placements à court terme (30,9 millions de dollars au 31 décembre 2022, inclus dans les autres placements).

Jusqu'en septembre 2023, Osisko agissait en tant que garant envers une compagnie d'assurance qui avait émis des obligations environnementales aux autorités gouvernementales au nom d'Osisko Développement, pour un montant d'environ 17,9 millions de dollars. En septembre 2023, l'entente d'indemnisation entre Osisko et la compagnie d'assurance a été résiliée et, par conséquent, Osisko n'est plus le garant de ces obligations environnementales.

D'autres transactions entre parties liées sont décrites aux rubriques *Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts*, *Placements en capitaux propres* et *Obligations et engagements contractuels*.

Obligations et engagements contractuels

Investissements dans des droits de redevances et de flux

Au 31 décembre 2023, la Société avait des engagements significatifs liés à l'acquisition de droits de redevances et de flux de métaux, comme indiqué dans le tableau suivant. La Société a l'intention d'honorer ces engagements en utilisant son solde de liquidités, les flux de trésorerie que devraient générer ses activités d'exploitation et/ou en procédant à des prélèvements sur sa facilité de crédit renouvelable.

Société	Projet (actif)	Versements	Évènements déclencheurs
Gold Resource Corporation	Projet Back Forty (flux aurifère)	5,0 millions \$ US	Obtention de tous les permis importants pour la construction et l'exploitation du projet. Prorata des prélèvements sur une facilité de financement de construction.
		25,0 millions \$ US	
Ressources Falco Itée	Projet Horne 5 (flux argentifère)	45,0 millions \$	Réception, d'une tierce partie, de toutes les approbations importantes nécessaires, des autorisations, des droits de passage, des droits de surface de la propriété et de tous les permis importants requis pour la construction, d'une décision positive quant à la construction et de la levée d'un minimum de 100,0 millions de dollars dans un financement ne générant pas de dette. Lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées sera démontrée. Payable au moment du quatrième versement, à la seule discrétion d'Osisko, pour augmenter le flux argentifère à 100 % de l'argent payable (à partir de 90 %).
		60,0 millions \$	
		40,0 millions \$ (optionnel)	

Ententes de flux et ententes d'écoulement

Le tableau suivant résume les engagements significatifs liés à des actifs en production et des actifs à l'étape du développement avancé de paiements pour des métaux précieux, des métaux de base et des diamants à l'égard desquels Osisko détient des droits contractuels en vertu d'ententes d'achat :

Intérêt	Production payable attribuable devant être achetée		Paiement en trésorerie par once/carat (\$ US)		Durée de l'entente	Date de l'entente
	Argent	Autres	Argent	Autres		
CSA, flux ⁽¹⁾	100 %	3,0 à 4,875 % (cuivre)	4 %	4 %	Durée de vie de la mine	Juin 2023
Gibraltar, flux ⁽²⁾	87,5 %		Aucun		Durée de vie de la mine	Mars 2018 Modifiée en juin 2023
Mantos Blancos, flux ⁽³⁾	100 %		8 % du prix au comptant		Durée de vie de la mine	Septembre 2015 Modifiée en août 2019
Renard, flux ⁽⁴⁾		9,6 % (diamants)		Le moindre entre 40 % du prix de vente ou 40 \$	40 ans	Juillet 2014 Modifiée en octobre 2018
Sasa, flux ⁽⁵⁾	100 %		6,21 \$		40 ans	Novembre 2015

- (1) Osisko Bermuda recevra de l'argent affiné correspondant à 100 % de l'argent payable produit par la mine CSA pour la durée de vie de la mine, et aura le droit de recevoir du cuivre affiné correspondant à 3,0 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'au cinquième anniversaire des ententes, puis 4,875 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'à ce que 33 000 tonnes métriques aient été livrées au total, et par la suite 2,25 % du cuivre payable produit par la mine CSA pour le reste de la durée de vie de la mine. Au 5^e anniversaire de la date de clôture, Metals Acquisition aura l'option d'exercer certains droits de réduction en effectuant un paiement unique en espèces en faveur d'Osisko Bermuda de 20,0 millions de dollars US à 40,0 millions de dollars US. Si l'option est exercée, Osisko Bermuda aura toujours le droit de recevoir du cuivre affiné correspondant à 3,25 % - 4,0625 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'à ce que 23 900 à 28 450 tonnes métriques aient été livrées au total, et par la suite 1,5 % - 1,875 % du cuivre payable produit par la mine CSA pour le reste de la durée de vie de la mine.
- (2) Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 87,5 % de la production d'argent de la mine Gibraltar, jusqu'à ce que 6,3 millions d'onces d'argent lui aient été livrées à Osisko, et 30,625 % de la production par la suite. En date du 31 décembre 2023, un total de 1,3 million d'onces d'argent avait été livré en vertu de l'entente de flux.
- (3) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 40 %. En date du 31 décembre 2023, un total de 5,6 millions d'onces d'argent avait été livré à Osisko Bermuda en vertu de l'entente de flux.
- (4) Le 27 octobre 2023, Stormoway a annoncé qu'elle suspendait temporairement ses activités et qu'elle se plaçait sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.
- (5) Prix sujet à une indexation établie au moindre entre 3 % ou l'inflation sur l'année civile précédente évaluée en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) du prix par once après 2016.

Arrangements hors bilan

La Société n'a aucun arrangement hors bilan significatif, autre que les obligations et engagements contractuels mentionnés ci-dessus.

Information sur les actions en circulation

Au 20 février 2024, 185 610 789 actions ordinaires et 2 923 300 options d'achat d'actions étaient émises et en circulation.

Évènements postérieurs au 31 décembre 2023

Remboursement de la facilité de crédit renouvelable

En 2024, la Société a remboursé un montant total de 30,2 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable.

Dividende

Le 20 février 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,06 \$ par action ordinaire, payable le 15 avril 2024 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 28 mars 2024.

Risques et incertitudes

La Société est un détenteur de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement ainsi qu'un investisseur qui exerce ses activités dans une industrie assujetties à un certain nombre de facteurs de risque, dont les risques liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de ressources pouvant être exploitées de façon économique et à la conversion de ces ressources minérales en réserves minérales, et à la capacité des tiers partenaires de maintenir une production économiquement rentable. Un placement dans les valeurs mobilières de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Un investisseur devrait sopeser soigneusement les risques décrits dans la plus récente notice annuelle d'Osisko et les autres renseignements déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et au U.S. Securities and Exchange Commission (« SEC »). Si l'un ou l'autre des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Il existe des risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. Pour de plus amples renseignements sur les risques et incertitudes, veuillez référer à la rubrique *Facteurs de risque* de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov.

Contexte international

Les conflits internationaux, les tensions géopolitiques et les contextes de forte inflation ont historiquement entraîné de l'incertitude ou de la volatilité sur les marchés mondiaux à l'égard des matières premières, des marchés financiers et des chaînes d'approvisionnement, et cela pourrait se reproduire. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a engendré des sanctions à l'encontre de la Russie par la communauté internationale et pourrait donner lieu à des sanctions supplémentaires ou à la mise en place d'autres mesures internationales. Si tel est le cas, cela pourrait déstabiliser les prix des produits de base, les chaînes d'approvisionnement et les économies mondiales en général, et accroître les pressions inflationnistes.

Un nouveau conflit armé entre des groupes militants palestiniens dirigés par le Hamas et l'État d'Israël a débuté le 7 octobre 2023. Ce nouveau conflit a augmenté l'instabilité dans cette région du monde et pourrait se propager à d'autres groupes ou d'autres pays, augmentant les risques pour l'économie mondiale. La volatilité des prix des produits de base, les perturbations liées aux chaînes d'approvisionnement, des taux d'intérêt plus élevés et les pressions inflationnistes persistantes peuvent avoir un effet négatif direct ou indirect sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec précision l'étendue et la durée des conflits Russie-Ukraine et Hamas-Israël et des mesures internationales qui y sont liées. Les effets de ces conflits pourraient amplifier les répercussions des autres risques indiqués dans ce rapport de gestion ou dans la notice annuelle, y compris ceux liés à la volatilité des prix des matières premières, aux conditions financières mondiales et aux pressions inflationnistes.

Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de divulgation de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information (« CPDI »), de même que du respect de la politique de divulgation de l'information adoptée par la Société. La politique de divulgation de l'information exige de tous les employés qu'ils gardent la haute direction pleinement informée de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que cette dernière puisse évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer la nécessité et le moment d'une divulgation publique.

La Société maintient des CPDI conçus afin de s'assurer que l'information devant être divulguée dans les rapports déposés en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et du *U.S. Securities Exchange Act of 1934*, tel que modifié, est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais appropriés et que l'information est cumulée et communiquée à la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de permettre des décisions opportunes concernant la divulgation requise.

Conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et au Règlement 13a-15(b) du *Exchange Act*, la Société a procédé à une évaluation, sous la supervision et avec la participation de la direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, de l'efficacité de la conception et de la mise en œuvre des CPDI de la Société au 31 décembre 2023. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que la conception et la mise en œuvre des CPDI étaient efficaces au 31 décembre 2023.

Lors de la conception et de l'évaluation de CPDI, la Société reconnaît que les contrôles et procédures de divulgation de l'information, quels que soient leur conception ou leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints, et que la direction doit utiliser son jugement dans l'évaluation de la relation coût-bénéfice des contrôles et procédures possibles.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CPDI au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CPDI. De tels changements n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, est responsable d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») afin que la Société puisse fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux Normes comptables IFRS. Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, identifiées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables IFRS, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisés puissent être décelées.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont également évalué l'efficacité des CIIF de la Société conformément au Règlement 52-109 émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et aux règlements 13a-15 et 15 d-15 du *Exchange Act* selon le cadre et les critères établis dans le « *Internal Control – Integrated Framework (2013)* » publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* (« COSO ») de la Commission Treadway. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CIIF de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2023.

Les CIIF de la Société ne peuvent empêcher ou détecter toutes les inexactitudes en raison des limitations inhérentes. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont soumises au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures de la Société.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CIIF au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CIIF. De tels changements n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Le cabinet d'experts-comptables indépendant de la Société, PricewaterhouseCoopers SRL/SENCRL, a audité les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et a fourni un rapport d'audit daté du 20 février 2024 sur les CIIF de la Société en se basant sur le cadre et les critères établis dans le « *Internal Control – Integrated Framework (2013)* » publié par le COSO de la Commission Treadway.

Base d'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB. Les méthodes comptables significatives d'Osisko sont détaillées dans les notes aux états financiers consolidés audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, déposés sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com. Les méthodes comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les états financiers consolidés sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent, à l'exception de l'adoption des modifications aux normes IAS 1 et IAS 8, lesquelles sont décrites ci-dessous.

Nouvelle norme comptable significative

Modifications – IAS 1 Présentation des états financiers et IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

En 2021, l'IASB a émis des modifications de portée limitée aux normes comptables IFRS, notamment IAS 1 et IAS 8.

Les modifications ont été apportées pour aider les sociétés à :

- améliorer l'information présentée à l'égard des méthodes comptables de façon à fournir de l'information plus utile aux investisseurs et aux autres principaux utilisateurs des états financiers; et
- distinguer les changements d'estimations comptables des changements de méthodes comptables.

Les modifications à IAS 1 exigent que les sociétés divulguent les informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. L'information sur les méthodes comptables est significative si, lorsque mise en commun avec les autres informations présentées dans les états financiers de l'entité, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elle puisse influencer les décisions prises par les principaux utilisateurs d'états financiers à usage général sur la base de ces états financiers. Les modifications à IAS 8 clarifient comment les sociétés doivent distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Cette distinction est importante puisque les changements d'estimations comptables sont appliqués de façon prospective uniquement aux transactions futures et autres événements futurs, tandis que les changements de méthodes comptables sont généralement aussi appliqués de façon rétrospective aux transactions antérieures et autres événements antérieurs. Les modifications à IAS 1 et IAS 8 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements aux méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur l'information divulguée sur les méthodes comptables dans les états financiers consolidés. La direction a passé en revue les méthodes comptables et a fait des mises à jour à l'information divulguée à la note 3 des états financiers consolidés, dans certains cas, conformément aux modifications.

Normes comptables émises, mais pas encore en vigueur

La Société n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2023. Ces normes, interprétations de normes existantes et modifications, autres que les modifications à IAS 1 présentées ci-dessous, ne devraient pas avoir d'impact important sur la Société et ne sont pas considérées significatives et ne sont donc pas abordées dans les présentes.

Modifications – IAS 1 Présentation des états financiers (Passifs non courants assortis de clauses restrictives)

Les modifications apportées à IAS 1 en 2020 et 2022 clarifiaient que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou non courants en fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information. Le classement est affecté par les attentes de l'entité ou par les événements après la date de présentation de l'information (par ex. : la réception d'une renonciation ou le non-respect d'une clause restrictive).

Les clauses restrictives des arrangements de prêt n'auront pas d'incidence sur le classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant à la date de présentation de l'information si l'entité ne doit se conformer aux clauses restrictives qu'après la date de présentation de l'information. Toutefois, si l'entité doit se conformer à une clause restrictive soit avant ou à la date de présentation de l'information, cela aura une incidence sur le classement en tant que passif courant ou non courant, même si la conformité à la clause restrictive n'est vérifiée qu'après la date de présentation de l'information.

Les modifications exigent des divulgations si une entité classe un passif en tant que passif non courant et que ce passif est assujéti à des clauses restrictives auxquelles l'entité doit se conformer dans les 12 mois suivant la date de présentation de l'information. Ces divulgations comprennent :

- la valeur comptable du passif;
- de l'information à propos des clauses restrictives; et
- des faits et circonstances, le cas échéant, indiquant que l'entité pourrait avoir de la difficulté à se conformer aux clauses restrictives.

Les modifications clarifient également ce qui est signifié dans IAS 1 lorsqu'il est fait référence au « règlement » d'un passif. Les modalités d'un passif qui pourraient, au gré de la contrepartie, entraîner son règlement par le transfert d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même peuvent uniquement être ignorées aux fins du classement du passif en tant que passif courant ou non courant si l'entité classe l'option comme un instrument de capitaux propres. Toutefois, les options de conversion qui sont classées comme passifs doivent être prises en considération lors de la détermination du classement d'un billet convertible en tant que courant ou non courant.

Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective, conformément aux exigences normales de la norme IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* et s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Ces modifications ne devraient pas avoir d'impact important sur les états financiers consolidés.

Déconsolidation d'Osisko Développement

Le 30 septembre 2022, Osisko a cessé de consolider Osisko Développement, la direction ayant déterminé qu'Osisko n'était plus en position de contrôle sur Osisko Développement. Immédiatement après, la direction a déterminé qu'elle était en mesure d'exercer une influence notable sur Osisko Développement et a par la suite comptabilisé son investissement comme une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Par conséquent, Osisko a déconsolidé Osisko Développement le 30 septembre 2022 et a commencé à comptabiliser son investissement dans Osisko Développement selon la méthode de la mise en équivalence. Le 30 septembre 2022, la Société a décomptabilisé les actifs et les passifs d'Osisko Développement de son bilan consolidé et a comptabilisé sa participation dans Osisko Développement à sa juste valeur en tant que placement dans une entreprise associée pour un montant de 207,0 millions de dollars. Les activités d'Osisko Développement correspondaient à l'un des deux secteurs d'exploitation distincts de la Société, nommément le secteur de l'exploration, de l'évaluation et du développement de projets miniers. Ce secteur a été considéré comme ayant été cédé le 30 septembre 2022 et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie ont été reclassés dans les activités abandonnées. Veuillez référer aux états financiers consolidés audités d'Osisko pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022 pour de plus amples détails.

Estimations comptables critiques et jugements importants

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principales estimations et hypothèses comptables ainsi que les principaux jugements dans l'application des méthodes comptables de la Société sont détaillés dans les notes aux états financiers consolidés audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, déposés sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme les flux de trésorerie actualisés, le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les notes aux états financiers consolidés audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2023, déposés sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Renseignements techniques

Les renseignements scientifiques et techniques contenus dans le présent rapport de gestion ont été révisés et approuvés par Guy Desharnais, Ph. D., géo, lequel est une personne qualifiée (« PQ ») tel que défini par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*.

Mesures de la performance financière non conformes aux Normes IFRS de comptabilité

La Société a inclus certaines mesures de performance dans le présent rapport de gestion qui n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des Normes IFRS de comptabilité, dont : (i) la marge monétaire (en dollars et en pourcentage des produits), (ii) le bénéfice ajusté, et (iii) le bénéfice ajusté par action de base. La présentation de ces mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité a pour but de fournir des renseignements supplémentaires et ces mesures ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux mesures de performance calculées conformément aux Normes IFRS de comptabilité. Ces mesures ne sont pas nécessairement représentatives du bénéfice d'exploitation ni des flux de trésorerie d'exploitation tels que déterminés en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Puisque les activités d'Osisko se rapportent principalement aux métaux précieux, la Société présente les marges monétaires et les bénéfices ajustés puisqu'elle est d'avis que certains investisseurs utilisent ces éléments, ainsi que les mesures déterminées conformément aux Normes IFRS de comptabilité, pour évaluer la performance de la Société comparativement à d'autres sociétés du secteur minier des métaux précieux, qui présentent leurs résultats d'une manière similaire. Toutefois, d'autres sociétés pourraient calculer ces mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité différemment.

En 2023, les changements suivants ont été apportés à la composition du bénéfice ajusté :

- (i) tous les gains et les pertes sur placements à l'état des résultats sont désormais exclus du bénéfice net des activités poursuivies; avant ce changement, seuls les gains et les pertes latents sur placements étaient exclus du bénéfice net des activités poursuivies;
- (ii) tous les gains et les pertes de change à l'état des résultats sont désormais exclus du bénéfice net des activités poursuivies; avant ce changement, seuls les ajustements des gains et des pertes de change des activités poursuivies à l'état des flux de trésorerie étaient exclus du bénéfice net des activités poursuivies;
- (iii) l'incidence fiscale de tous les ajustements au calcul du bénéfice ajusté est maintenant prise en compte; avant ce changement, tous les impôts sur le résultat différés à l'état des résultats étaient exclus du bénéfice net des activités poursuivies.

Ces changements dans la manière dont la Société calcule le bénéfice ajusté ont été faits afin d'harmoniser ces calculs avec ses pairs et faciliter la comparaison entre les sociétés. Ces changements ont aussi une incidence indirecte sur le bénéfice ajusté par action de base puisque ce dernier est calculé à partir du bénéfice ajusté. Les données comparatives pour 2022 ont été retraitées pour refléter la composition actuelle du bénéfice ajusté.

Marge monétaire (en dollars et en pourcentage des produits)

La marge monétaire (en dollars) correspond aux produits diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement). La marge monétaire (en pourcentage des produits) correspond à la marge monétaire (en dollars) divisée par les produits. Un rapprochement de la marge monétaire par type d'intérêt (en dollars et en pourcentage des produits) est présenté à la rubrique *Survol des résultats financiers* du présent rapport de gestion.

Bénéfice ajusté et bénéfice ajusté par action de base

Le bénéfice ajusté est défini comme étant : le bénéfice net (la perte nette) des activités poursuivies, ajusté pour certains éléments : les gains (pertes) de change, les charges de dépréciation et les reprises de valeur en lien avec les redevances, flux et autres intérêts, les pertes de crédit attendues, la radiation et la dépréciation de placements, les gains (pertes) à la cession d'actifs, les gains (pertes) sur placements, la quote-part du résultat d'entreprises associées, les frais de transaction, et d'autres éléments comme les gains (pertes) hors trésorerie ainsi que l'incidence fiscale de ces éléments. Le bénéfice ajusté par action de base est obtenu en divisant le bénéfice ajusté par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

	Trois mois terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
<i>(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)</i>	\$	\$	\$	\$
(Perte nette) bénéfice net des activités poursuivies	(67 153)	22 408	(48 343)	85 285
Ajustements :				
Dépréciation des droits de redevances et de flux	23 500	1 818	47 619	1 818
(Gain) perte de change	(5 146)	2 865	(1 603)	(20 146)
Quote-part du résultat d'entreprises associées	343	2 246	(7 925)	1 863
Pertes de crédit attendues, radiations et dépréciation de placements	64 500	1 181	101 980	2 361
Perte sur placements	14 326	1 024	18 808	13 196
Autres gains hors trésorerie	(635)	-	(635)	-
Incidence fiscale des ajustements	(346)	(1 456)	(9 828)	2 951
Bénéfice ajusté	29 389	30 086	100 073	87 328
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	185 543	184 265	185 226	180 398
Bénéfice ajusté par action de base	0,16	0,16	0,54	0,48

Énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce rapport de gestion peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens de la loi des États-Unis intitulée « *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* » et de l'« information prospective » au sens des lois canadiennes en valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, à des événements futurs, à la capacité de compléter toute transaction annoncée, aux estimations de production des actifs d'Osisko (incluant l'augmentation de production), aux prévisions pour 2024 portant sur les OEO et la marge monétaire ainsi qu'aux perspectives sur 5 ans portant sur les OEO présentées à la rubrique *Prévisions pour 2024 et perspectives sur 5 ans* et aux autres prévisions basées sur les informations divulguées par les exploitants miniers, au développement dans les délais attendus des propriétés minières sur lesquelles Osisko détient des redevances, flux de métaux, ententes d'écoulement de métaux et des investissements, aux attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, aux résultats d'exploitation, aux estimations des recettes futures, aux coûts de production, à la valeur comptable des actifs, à la capacité de continuer à verser des dividendes, aux exigences de capital supplémentaire, aux perspectives et occasions d'affaires, à la demande future et à la fluctuation du cours des matières premières (incluant les perspectives sur l'or, l'argent, les diamants, autres matières premières), au marché des devises et aux conditions de marchés générales. De plus, les énoncés et estimations (incluant les données des tableaux) liés aux réserves et ressources minérales, et les énoncés et les prévisions portant sur les onces d'équivalent d'or sont des énoncés prospectifs car ils impliquent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, incluant les hypothèses indiquées à la rubrique *Prévisions pour 2024 et perspectives sur 5 ans*, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations ou les prévisions s'y rapportant seront réalisées. Les énoncés prospectifs peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variantes (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont hors du contrôle d'Osisko, de telle sorte que les résultats réels pourraient être sensiblement différents des résultats indiqués dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, (i) en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; les risques liés : (a) aux exploitants des propriétés, (b) au développement dans les délais prévus, à l'obtention des permis, à la construction, au début de la production, à l'accroissement de la production (y compris les défis opérationnels et techniques), (c) aux différences dans le débit et le moment de la production par rapport aux estimations des ressources minérales ou aux prévisions de production des exploitants, (d) aux différences dans le taux de conversion des ressources en réserves minérales et à la capacité de remplacer les ressources minérales, (e) l'issue défavorable de toute contestation ou tout litige concernant les titres de propriété, les permis ou les licences d'exploitation, (f) les risques et incertitudes associés aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation minière, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou inattendues, les ruptures de pente ou les effondrements, les inondations et autres catastrophes naturelles ou les troubles civils ou autres risques non assurés; (ii) en ce qui concerne les facteurs externes : (a) les fluctuations des prix des matières premières qui supportent des redevances, des flux, des ententes d'écoulement de métaux et des investissements détenus par Osisko, (b) les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, (c) les changements de réglementation des gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes de permis et de licences et les politiques fiscales; les règlements et les développements politiques ou économiques dans l'un ou l'autre des pays où sont situées les propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, ou par l'entremise desquelles elles sont détenues, (d) la disponibilité continue du capital et du financement pour Osisko ou pour les exploitants des propriétés, et les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires, et (e) les réponses des gouvernements concernés à l'éclosion de maladies infectieuses et l'efficacité de ces réponses, et l'impact potentiel de ces éclosions sur les affaires, les activités et la situation financière d'Osisko; (iii) en ce qui concerne les facteurs internes : (a) les occasions d'affaires qui peuvent ou non devenir disponibles pour Osisko, ou qui sont poursuivies par Osisko, (b) l'intégration des actifs acquis ou (c) la détermination du statut PFIC (*Passive Foreign Investment Company*) d'Osisko. Les énoncés prospectifs figurant dans ce rapport de gestion sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant notamment, sans s'y limiter : l'absence de changement notable concernant les revenus continus et les actifs de la Société liés à la détermination de son statut de PFIC; l'absence de tout autre facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus et, concernant les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, (i) l'exploitation continue des propriétés par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures et aux informations publiques (y compris les prévisions de production), (ii) l'exactitude des énoncés publics et de l'information publiée par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes (dont les attentes à l'égard du développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production), (iii) l'absence de changement défavorable concernant toute propriété significative, (iv) l'exactitude des énoncés et des estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales des propriétaires et des exploitants, et (v) la mise en œuvre d'un plan adéquat pour assurer l'intégration des actifs acquis.

Pour plus de détails au sujet des risques, incertitudes et hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR+ au www.sedarplus.com et sur EDGAR au www.sec.gov, laquelle fournit également d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko souhaite avertir le lecteur que la liste des risques et incertitudes cités précédemment n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient porter une

attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils représentent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les hypothèses reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes puisque les résultats réels et les événements prospectifs pourraient être sensiblement différents de ceux anticipés dans ces énoncés prospectifs et par conséquent, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion ne sont pas garants des rendements futurs et l'on ne devrait donc pas s'y fier indûment. Dans le présent rapport de gestion, Osisko se fie aux renseignements publiés par d'autres émetteurs et des tierces parties en ce qui a trait à ses actifs et par conséquent, n'assume aucune responsabilité à l'égard des renseignements publiés par ces tierces parties. Ces énoncés sont établis en date du présent rapport de gestion. Osisko n'assume aucune obligation d'actualiser publiquement ni de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois applicables.

Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves et ressources minérales

Osisko est assujéti aux exigences de présentation de l'information des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, et par conséquent, présente ses ressources et réserves minérales conformément aux normes canadiennes. Les exigences de présentation canadiennes pour la divulgation d'information concernant les propriétés minières sont régies par le Règlement 43-101. Les définitions du Règlement 43-101 sont celles qui ont été décrites par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« ICM »). Dans un certain nombre de cas, Osisko a divulgué des estimations de ressources et de réserves couvrant des propriétés liées aux actifs miniers qui ne sont pas fondées sur les définitions de l'ICM, mais qui ont plutôt été préparées en fonction du code JORC et de la S-K 1300 (collectivement appelés les « codes étrangers acceptables »). Dans certains cas, les estimations basées sur les codes étrangers acceptables sont reconnues par le Règlement 43-101. Les sociétés déclarantes américaines doivent maintenant se plier aux nouvelles règles de divulgation minière en vertu de la sous-partie 1300 du règlement S-K (« S-K 1300 ») à compter du premier exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2021 ou après cette date. Bien que les définitions de l'ICM ne soient pas identiques à celles des codes étrangers acceptables, les définitions et les catégories de ressources et de réserves sont essentiellement les mêmes que celles de l'ICM prescrites par le Règlement 43-101, ce qui se traduit généralement par la présentation d'estimations de réserves et de ressources fondamentalement similaires. Néanmoins, les lecteurs sont avertis qu'il existe des différences entre les termes et les définitions de l'ICM et des codes étrangers acceptables, et qu'il n'y a aucune garantie que les réserves ou les ressources minérales seraient identiques si le propriétaire ou l'exploitant avait préparé les estimations de réserves ou de ressources selon un autre code. Ainsi, certains renseignements compris dans le présent rapport de gestion, concernant les descriptions de minéralisation et les estimations de réserves minérales et de ressources minérales établies conformément aux normes canadiennes, pourraient ne pas être comparables aux renseignements similaires publiés par les sociétés américaines assujéties à la S-K 1300. Le lecteur est ainsi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales mesurées ou que des ressources minérales indiquées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en réserves minérales. Le lecteur est aussi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées existent, en tout ou en partie, ni qu'elles sont économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande incertitude quant à leur existence et leur faisabilité économique et légale, et le lecteur ne devrait pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement pour les études de faisabilité ou d'autres types d'études économiques.

Informations sur la Société

Redevances Aurifères Osisko Itée – Siège social

1100, av. des Canadiens-de-Montréal
Bureau 300
Montréal, Québec, Canada H3B 2S2
Tél. : (514) 940-0670
Télécopieur : (514) 940-0669
Courriel : info@osiskogr.com
Site Web : www.osiskogr.com

Osisko Bermuda Limited

Cumberland House
1, Victoria Street
Hamilton HM11
Bermudes
Tél. : (441) 824-7474
Télécopieur : (441) 292-6140
Michael Spencer, directeur général

Redevances Aurifères Osisko Itée – Bureau de Toronto

100 King Street West
Bureau 5710
Toronto (ON) M5X 1K1

Administrateurs

Norman MacDonald, président du conseil
Joanne Ferstman, administratrice en chef
Edie Hofmeister
William Murray John
Robert Krmarov
Pierre Labbé
Candace MacGibbon
David Smith

Dirigeants

Jason Attew, président et chef de la direction
Guy Desharnais, vice-président, évaluation de projets
Iain Farmer, vice-président, développement corporatif
André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et
secrétaire corporatif
Grant Moenting, vice-président, marchés des capitaux
Frédéric Ruel, vice-président, finances et chef
de la direction financière
Heather Taylor, vice-présidente, développement durable
et communications

Personne qualifiée (au sens du Règlement 43-101)

Guy Desharnais, Ph. D., géo., vice-président, évaluation de projets

Inscriptions en bourse – actions ordinaires

Bourse de Toronto : OR
Bourse de New York : OR

Régime de réinvestissement des dividendes

Information disponible à <http://osiskogr.com/dividendes/prid/>

Agents des transferts

Canada : Société de fiducie TSX (Canada)
États-Unis : American Stock Transfer & Trust Company, LLC

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.